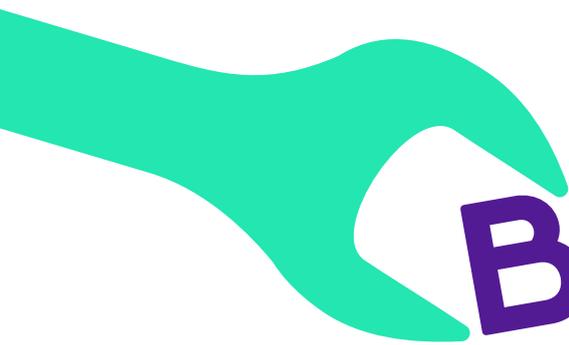


La collaboration école-famille-communauté



Boîte à outils

La collaboration école-famille-communauté

Document réalisé dans le cadre de la recherche PARTNERS

Commandité par l'Université du Luxembourg



Tous nos remerciements

Aux enfants des écoles participantes pour leur engagement dans les activités, leur énergie et leur bonne humeur !

À leurs parents et aux membres des associations de parents pour leur implication dans les activités proposées.

Et enfin, **aux équipes éducatives** des quatre écoles concernées qui n'avaient pas attendu cette recherche-action pour développer les relations école-famille.

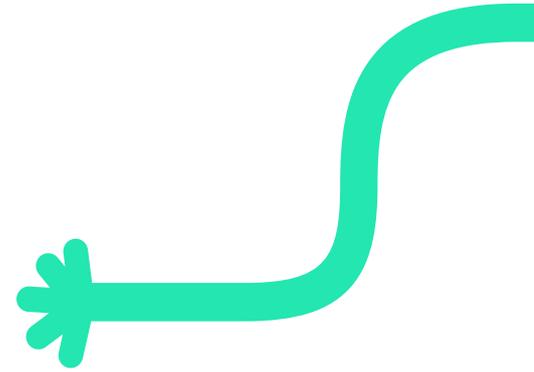
Les enseignant·es et les parents partenaires privilégié·es durant les rencontres

École de Sanem : Marianne Zahles (enseignante) et tous les parents de la classe.

École de Reisdorf : Carine Brisbout, Claude Fidler, Elisabeth Puraye, Conny Scholtes et Martine Welter (enseignantes)

Écoles de Mondercange et de Pontpierre : Mariette Kerger et Isabelle Fiermonte-Schütz (enseignantes) ainsi que Orietta Fagiani et Sindy Stautemas (parents et membres de l'association des parents).

Avant-propos



La valise pédagogique *école-famille-communauté : Facteurs clés de la réussite scolaire de l'enfant* a été développée dans le cadre de la recherche-action PARTNERS financée par l'Université du Luxembourg, avec le soutien du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

La recherche PARTNERS poursuivait un double objectif :

- (1) à partir d'une revue de la littérature sur le sujet, **dresser une liste de pistes d'action possibles** visant à développer les échanges et la collaboration entre l'école, les familles et la communauté
- (2) **accompagner plusieurs équipes éducatives** de l'enseignement fondamental dans la réflexion, le développement, l'implémentation et le suivi d'actions en direction des parents et répondant aux besoins spécifiques de chaque contexte scolaire particulier.

L'équipe des chercheur·euses ECCS (anciennement EMACS)

Débora Poncelet, PhD en Sciences de l'Éducation, professeure adjointe, responsable du projet

Véronique Pelt, Psychologue, chercheuse principale

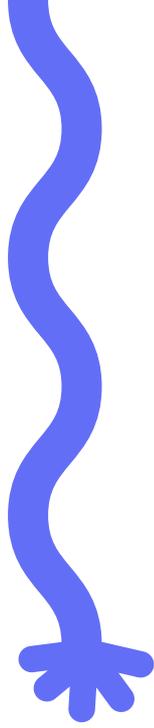
Christophe Dierendonck, PhD en Sciences de l'Éducation, chercheur

Sylvie Kerger, PhD en Psychologie, enseignante-chercheuse

Giovanna Mancuso, PhD en Psychologie, chercheuse

Sommaire

Avant-propos	4
Cadre théorique	6
Quelles raisons pourraient encourager les enseignant·es à développer les relations école-famille-communauté ?	7
Dans quels domaines d'action peut-on essayer d'agir spécifiquement ?	13
Quels obstacles est-on susceptible de rencontrer ?	14
Boîte à outils, domaines d'actions et questions thématiques	16
Panorama des actions possibles	18
Domaine d'action n° 1 : Favoriser un environnement familial propice	24
1.1. Comment soutenir les parents dans la mise en place d'un contexte familial propice au respect et au développement optimal des besoins fondamentaux de l'enfant ?	24
1.2. Comment sensibiliser les parents aux conditions à mettre en place à la maison pour soutenir de façon optimale leur enfant dans son travail scolaire ?	26
Domaine d'action n° 2 : Implication des parents au domicile	31
2.1. Comment clarifier les rôles et agir sur le sentiment de compétence des parents ?	32
2.2. Comment améliorer l'encadrement des devoirs à domicile par les parents ?	34
Domaine d'action n° 3 : Dispositifs pour mieux communiquer	40
3.1. Comment organiser la communication avec les familles ?	40
3.2. Comment rendre les rencontres école-famille efficaces ?	45
3.3. Comment rassurer les parents d'enfants qui entament leur scolarité au précoce ou au préscolaire ?	55
Domaine d'action n° 4 : Implication des parents à l'école	57
4. Comment créer les conditions favorables à l'implication parentale à l'école et quels types d'activités peut-on proposer aux parents ?	57
Domaine d'action n° 5 : Représentation et cogestion des parents	62
5. Comment favoriser la représentation des parents au niveau de l'école fondamentale et du lycée, au sein de la commune et au niveau national ?	64
Domaine d'action n° 6 : Collaborer avec la communauté	68
6.1. Comment mieux informer les élèves et leurs parents des offres de la communauté ?	68
6.2. Comment favoriser les liens entre l'école, les familles et la communauté à travers d'activités communes ?	72
Bibliographie	77



Cadre théorique



Quelles raisons pourraient encourager les enseignant·es à développer les relations école-famille-communauté ?

Il y a au moins trois raisons.

Première raison : parce qu'il existe un cadre réglementaire au Luxembourg

La loi du 6 février 2009 reconnaît l'importance d'un partenariat entre les équipes éducatives et les parents d'élèves au niveau de l'école fondamentale. Les modalités de ce partenariat sont définies par les articles 47 à 56. Deux éléments essentiels ressortent de ces articles : (1) des échanges individuels et collectifs réguliers^[1] au sujet des élèves, des objectifs du cycle, de l'organisation de la classe et de l'évaluation des apprentissages doivent être organisés entre enseignant·es et parents, (2) une représentation officielle des parents d'élèves est assurée au sein des comités d'école, des commissions scolaires communales et de la commission scolaire nationale.

Si ces dispositions légales jettent les fondements d'un partenariat efficace et bénéfique entre l'école et les familles, elles ne décrivent pas l'éventail d'actions et de modalités de collaboration possibles pour développer les relations entre l'école, les familles et la communauté. Le partenariat école-famille suppose bien plus que l'existence de relations école-familles. Le partenariat se définit comme une relation spécifique entre l'école et les familles qui se caractérise par une communication bidirectionnelle, une collaboration dans la recherche de solutions face aux difficultés rencontrées, un partage de responsabilités tant au niveau des décisions à prendre et des actions à entreprendre qu'au niveau de l'évaluation des résultats atteints (Reschly et Christenson, 2012 ; Glueck et Reschly, 2014).

Pour Larivée (2012), on peut distinguer quatre niveaux de collaboration école-familles selon des degrés croissants de relation, d'engagement, de consensus, de partage du pouvoir et de coéducation : (1) Consultation/Information mutuelle, (2) Concertation/Coordination, (3) Partenariat/Coopération et (4) Fusion/Cogestion. On peut également envisager la collaboration école-familles selon l'approche adoptée (compensatoire vs participative).

Le présent répertoire d'actions a pour objectif d'aider les enseignant·es à dépasser le stade initial des échanges formels obligatoires pour construire progressivement un partenariat éducatif riche et efficace avec les familles et la communauté.

^[1] A ce sujet, le règlement grand-ducal du 23 mars 2009 fixant la tâche des instituteur·rices de l'enseignement fondamental précise que les heures de travail à assurer dans l'intérêt des élèves et de l'école sont notamment constituées de 40 heures de disponibilité pour le partenariat avec les parents des élèves. Le texte ajoute que les réunions et les entretiens avec les parents d'élèves sont à fixer à des horaires qui tiennent compte des contraintes des parents exerçant une activité professionnelle.

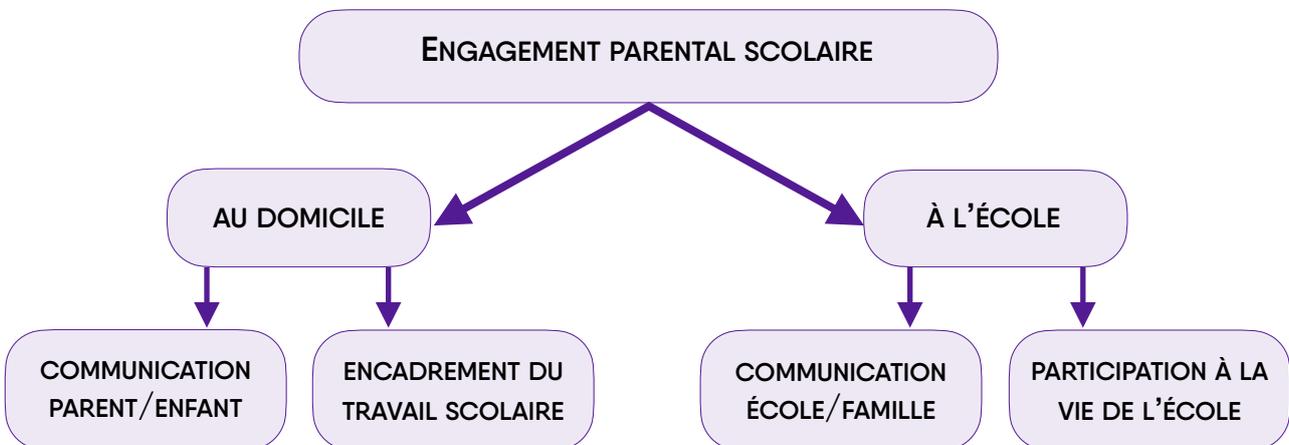
Deuxième raison : parce que les recherches montrent que la collaboration école-familles-communauté a un impact positif sur la scolarité des élèves

Généralement méconnues des enseignant·es et du grand public, les recherches qui étudient l'influence de l'engagement des parents et des relations école-famille-communauté sur la scolarité des enfants sont pourtant nombreuses. Ces recherches adoptent des méthodologies variées (recherche-action^[2], recherche quasi-expérimentale^[3] ou encore méta-analyses^[4] pour n'en citer que quelques-unes) et portent sur des échantillons très variables en termes de taille, mais aussi en termes d'âge des enfants concernés.

La grande majorité^[5] d'études met en évidence que **les relations école-familles peuvent constituer un facteur-clé dans la scolarité des enfants**. Plus précisément, le développement d'une collaboration de qualité entre l'école, les familles et la communauté aurait pour conséquence de renforcer l'engagement des parents dans la vie scolaire de leur enfant, tant à l'école qu'au domicile, ce qui aurait un effet positif direct sur la scolarité des enfants.

Cet engagement des parents dans la vie scolaire de leur enfant peut s'exprimer sur deux dimensions : l'engagement parental au domicile et l'engagement parental à l'école (Figure 1).

Figure 1 : Définition de l'engagement parental scolaire



^[2] Dans une recherche-action (ou recherche-intervention), il y a une volonté de transformation de la réalité par les acteur·rices et une volonté de produire des connaissances scientifiques sur cette transformation.

^[3] Il est parfois difficile, voire impossible dans certains contextes réels (par exemple dans les écoles), de mener des études expérimentales au sens classique du terme où toutes les variables peuvent être manipulées directement par les chercheur·ses et où les participant·es à l'étude sont sélectionnés de manière aléatoire. Lorsqu'on s'écarte des conditions de l'expérimentation classique, on est généralement face à des études dites quasi-expérimentales.

^[4] Une méta-analyse est une étude qui reprend plusieurs recherches déjà menées et qui en fait la synthèse pour atteindre un degré de certitude plus grand.

^[5] Quelques recherches n'aboutissent cependant pas à des constats probants, mais une partie d'entre elles semblent souffrir de faiblesses méthodologiques comme l'ont signalé Baker & Stevenson (1986), Eccles & Harold (1996), Hoover-Dempsey, Battiato, Walker, Reed, DeJong & Jones (2001), Sui-Chu & Willms (1996).

L'engagement parental au domicile couvre d'un côté l'intérêt que les parents manifestent à l'égard de la vie scolaire de leur enfant (communication parents-enfant à propos de questions scolaires, des activités à l'école, des camarades) et, de l'autre côté, l'investissement des parents en termes d'encadrement du travail scolaire à domicile (supervision des devoirs, aide à la récitation des leçons, recherche documentaire, soutien et encouragements).

L'engagement parental à l'école se subdivise également en deux types d'investissement : le degré de communication entre les parents et l'école par rapport au suivi scolaire de leur enfant (dans le cadre de contacts formels ou informels, de réunions collectives ou individualisées, organisées par l'enseignant·e ou sollicitées par les parents) et la participation des parents à la vie de l'école (fêtes, activités extra-scolaires, encadrement lors de sorties, bénévolat, membre de l'association des parents...).

Au-delà des liens école-familles, il peut être intéressant de développer les liens entre l'école, les parents et la communauté. La communauté peut se définir comme l'ensemble des individus, des entreprises, des universités, des organisations et institutions formelles ou informelles qui sont actifs dans l'environnement proche des écoles (Sanders, 2003). Plusieurs recherches montrent que la communauté peut jouer un rôle positif dans le processus de réussite scolaire des élèves. À ce titre, la communauté devrait être considérée comme un levier supplémentaire sur lequel agir.

Les sections suivantes synthétisent les principaux résultats des études sur le sujet en distinguant quatre types de constats.

Constats relatifs à l'engagement parental à domicile

► Il existe un lien statistiquement significatif entre l'encadrement des travaux à domicile par les parents et les résultats scolaires des enfants.

Le plus souvent, ce lien est positif : les élèves ont de meilleurs résultats scolaires dans les familles où les parents encadrent adéquatement (en quantité et en qualité) les travaux à domicile. Ce lien peut cependant s'avérer négligeable (ou négatif) lorsque l'encadrement des parents n'est pas adéquat ou ne correspond pas au niveau développemental de l'enfant^[6]. De la même façon, certaines études ont conclu qu'un haut degré d'engagement des parents par rapport au travail scolaire de l'enfant n'est pas forcément synonyme de performances scolaires élevées. En effet, il arrive que dans certains contextes familiaux et scolaires (par exemple dans les familles avec un enfant en retard scolaire), l'investissement parental à domicile soit plus élevé car les parents consacrent davantage de temps et d'attention à leur enfant en difficulté (Pattal, Cooper & Robinson, 2008). Le lien entre engagement parental et performances scolaires serait donc plutôt de nature bidirectionnelle.

^[6] Deslandes, Rousseau, Rousseau, Descôteaux & Hardy, 2008 ; Cooper, Lindsay & Nye, 2000 ; Pattal, Cooper & Robinson, 2008

► Il existe un lien statistiquement significatif entre l'encadrement des travaux à domicile par les parents et d'autres variables influençant de manière directe les résultats scolaires.

Plusieurs études mettent en évidence l'influence indirecte de l'engagement parental à domicile sur la réussite scolaire au travers de variables médiatrices influençant, à leur tour, positivement la réussite scolaire (Hoover-Dempsey et al., 2001). C'est ainsi que l'engagement parental à domicile exercerait une influence directe notamment sur l'attitude des enfants par rapport aux travaux scolaire à domicile, sur la perception que les enfants ont de leurs compétences scolaires et sur l'autorégulation de leurs comportements, ces trois variables étant directement liées aux performances scolaires.

Constats relatifs à l'engagement parental à l'école

Le lien entre la participation des parents aux réunions et aux activités organisées par l'école et les résultats scolaires des enfants est positif mais d'ampleur modérée (Hill et Tyson, 2009). En fait, l'impact de la participation parentale à l'école sur les résultats scolaires dépendrait moins de la façon dont les parents s'investissent individuellement à l'école de leur enfant que du niveau moyen d'engagement de tous les parents dans cette école (Sui-Chu et Willms, 1996). Ce constat s'expliquerait par le fait que plus les parents sont nombreux à s'investir à l'école, plus ils enrichissent l'environnement d'apprentissage des élèves, renforcent les réseaux sociaux mis en place et influencent les normes et les attentes envers les élèves de l'école.

Constats communs à l'engagement parental au domicile et à l'école

► Les déterminants de l'engagement parental.

Les chercheur·euses ont étudié successivement plusieurs types de variables pour expliquer que certains parents s'engagent ou non activement dans la vie scolaire à domicile ou à l'école. Certains ont analysé les caractéristiques familiales (structure familiale, niveau d'éducation des parents, origine culturelle) ou les caractéristiques individuelles des enfants (sexe, âge, niveau scolaire) alors que d'autres ont travaillé à partir des perceptions, des croyances et des attentes des intervenant·es. Ainsi, il apparaît par exemple que l'engagement parental est, en moyenne, moins élevé dans les familles socio-économiquement défavorisées. Ceci s'expliquerait notamment par le fait que ces familles ont sans doute développé des croyances différentes en termes de rôle parental que celles des familles socio-économiquement favorisées. On peut évoquer aussi l'existence de formes différenciées d'engagement parental dans la scolarité selon le sexe de l'enfant et du parent qui s'investit, les mères étant plus nombreuses à s'engager dans le suivi scolaire (Deslandes, 2003) et se montrant plus persévérantes (Gouyon, 2004). Enfin, le degré d'engagement parental à domicile et à l'école semble décliner entre l'école fondamentale et l'école secondaire (Eccles & Harold, 1996; Shumow & Miller, 2001 ; Spera, 2005).

Plus récemment, plusieurs chercheur·euses ont étudié les sources d'influence sur la participation parentale en faisant appel à des construits psychologiques comme le sentiment de compétence des parents face à l'encadrement scolaire de leur enfant (Jones & Prinz, 2005 ; Junntila, Vauras & Laakkonen, 2007). Avec ce construit, inspiré des travaux de Bandura (1986, 1997) sur l'auto-efficacité des enseignant·es, l'hypothèse est que les parents décident de s'investir dans le suivi scolaire de leur enfant à domicile et à l'école s'ils pensent posséder les compétences requises. Ainsi, selon Hoover-Dempsey et al. (2001), les parents qui témoignent d'une confiance raisonnable en leur compétence à encadrer les devoirs à domicile de leur enfant auraient tendance à s'impliquer davantage ou de façon plus adéquate. Plus largement, les parents décideraient de s'investir dans l'encadrement des devoirs à domicile de leur enfant pour trois raisons: (1) parce qu'ils pensent qu'ils doivent s'y investir^[7] (compréhension de leur rôle parental), (2) parce qu'ils croient que leur engagement aura un impact réel sur les résultats scolaires de leur enfant (efficacité de l'action mise en œuvre) et (3) parce qu'ils perçoivent que leur investissement est attendu et souhaité par l'enfant et/ou par l'école (expression des attentes et sentiment de reconnaissance).

► Les effets de l'engagement parental sur d'autres aspects que les performances scolaires.

Une étude relativement récente (Nermeen, El Nokali, Bachman et Votruba-Drzal, 2010), menée sur environ 1300 enfants, met en évidence l'impact de l'engagement parental dès le préscolaire. Le soutien à domicile, l'attention donnée au progrès de l'enfant, la présence à l'école et les contacts rapprochés avec les professionnels auraient des effets bénéfiques sur le bien-être et les compétences sociales de l'enfant, ce qui pourrait influencer positivement, à plus long terme, ses compétences scolaires. Autrement dit, les bénéfices que retirent les jeunes de l'investissement des parents dans leur éducation scolaire dépassent le seul cadre du rendement scolaire. Dans une autre étude, Henderson et Mapp (2002) mettent en évidence les influences positives de l'engagement parental non seulement sur la fréquentation des filières d'enseignement les plus exigeantes et sur le bon déroulement du parcours scolaire (redoublement moins fréquent) mais également sur la réduction des comportements problématiques des enfants à l'école et au sein de l'environnement familial, sur la fréquentation scolaire ainsi que sur les attitudes sociales et l'intégration scolaire.

Constats relatifs aux liens tissés avec la communauté

Aux États-Unis de nombreuses collaborations ont été expérimentées entre les écoles d'une part, et, d'autre part, les entreprises, les universités ou les intervenant·es du monde social et de la santé. Ainsi l'idée s'est développée que la communauté jouerait un rôle important dans l'éducation des jeunes. Selon Sanders (2003), des programmes de collaboration école-communauté ont abouti à des résultats positifs, significatifs et durables. Ces programmes ont tous été caractérisés par une phase de formation

^[7] Voir à ce sujet le point 1.3.

professionnelle des intervenant·es à la problématique spécifique des partenariats, par une participation de tous les types d'acteur·rices concerné·es et par une démarche de réflexion et d'évaluation continue quant aux activités menées et aux effets observés.

Troisième raison : parce que sans eux, pas de collaboration écoles-familles-communauté

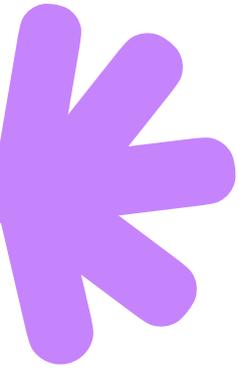
Sans l'accord et l'investissement des enseignant·es, toute intervention cherchant à favoriser l'engagement parental ou à renforcer les relations école-famille-communauté est vouée à l'échec. Il apparaît en effet que les parents décident de s'engager davantage dans l'éducation de leur enfant s'ils sont convaincus que cela fait partie de leur rôle parental (Hoover-Dempsey et Sandler, 1995). Or, ce rôle parental se construit à partir des croyances des parents en matière d'éducation et de suivi scolaire à apporter à leur enfant.

Selon Deslandes et Bertrand (2004), ces croyances varient beaucoup d'un parent à l'autre. Pour certains, le rôle de parents se limite à gérer le quotidien. Pour d'autres, il revient entièrement à l'école et aux enseignant·es de prendre en charge la scolarisation de l'enfant. D'autres enfin se considèrent comme des partenaires égaux dans une co-éducation de l'enfant. Ces différences dans la compréhension du rôle parental peuvent s'expliquer par l'expérience scolaire personnelle des parents mais elles semblent aussi être fortement liées aux attentes^[8] exprimées par les enseignant·es et aux invitations à participer à domicile et à l'école que les parents reçoivent de la part des enseignant·es.

EN RÉSUMÉ

Les résultats de recherche précédents ouvrent de nouvelles perspectives. Ils offrent une opportunité d'action face aux constats classiques des recherches qui mettent en évidence le lien fort qui unit les performances scolaires à l'origine socio-économique et culturelle des élèves (variable non modifiable). Or, l'engagement des parents dans la scolarité de leur enfant et les échanges qui existent entre l'école, les familles et la communauté sont des variables sur lesquelles il semble possible d'agir. L'objectif est donc d'induire auprès des responsables principaux de l'éducation (parents, enseignant·es) des changements de comportements susceptibles de favoriser une compréhension mutuelle et d'influencer positivement le regard que les enfants portent sur l'école ainsi que leurs parcours scolaires.

[8] Selon Larivée (2012), les attentes de la majorité des enseignant·es à l'égard des parents portent sur des actions qui se situent au sein de la sphère familiale (encadrement du travail scolaire à domicile, responsabilisation de l'enfant par rapport à ses notes et bulletins scolaires), voire à l'extérieur de la classe (participation aux activités organisées par l'école, accompagnement lors d'une sortie scolaire). Elles concernent également les attitudes de respect envers les professionnel·les afin d'empêcher toute ingérence des parents sur le plan des options pédagogiques choisies.



Dans quels domaines d'action peut-on essayer d'agir spécifiquement ?

Joyce L. Epstein, une chercheuse américaine qui s'intéresse à la problématique depuis plus de trente ans, a proposé de distinguer six domaines d'intervention en direction des familles (Epstein, 1995).

Le premier domaine d'intervention (**parenting**) concerne l'environnement familial des enfants. Il s'agit de mener des actions en vue d'assurer les obligations de base des familles en termes de santé, d'alimentation et de sécurité des enfants. Il s'agit également de sensibiliser les familles à l'importance de mettre en place un environnement à la maison qui soit propice à l'apprentissage et de préciser quelles sont les compétences parentales attendues selon l'âge des enfants. Les actions qui entrent dans cette catégorie sont reprises, dans la suite de ce document, sous l'appellation « **Assurer un environnement familial propice** ».

Le deuxième domaine d'intervention (**learning at home**) implique de soutenir les parents dans l'encadrement des activités scolaires à la maison comme les devoirs à domicile ou l'étude. Il s'agit d'indiquer aux parents ce qu'on attend d'eux lors de ces moments d'encadrement du travail scolaire à domicile et de spécifier ce qui est attendu des élèves dans chaque branche scolaire. Il est aussi possible de suggérer aux parents certains types d'activités à mener avec leur enfant. Les actions qui entrent dans cette catégorie sont reprises, dans la suite de ce document, sous l'appellation « **Implication des parents à domicile** ».

Le troisième domaine d'intervention (**communication**) a trait aux dispositifs mis en place pour permettre la communication bidirectionnelle entre l'école et les parents sur des sujets liés à l'école : organisation, programme scolaire, évaluations, progrès de l'enfant, activités extra-scolaires. Les actions qui entrent dans cette catégorie sont reprises, dans la suite de ce document, sous l'appellation « **Dispositifs pour mieux communiquer** ».

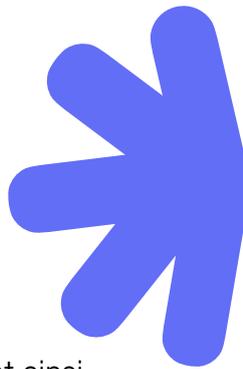
Le quatrième domaine d'intervention (**volunteering**) suppose la mise en œuvre d'actions visant une implication des parents lors des activités organisées au sein de l'école. Ces activités peuvent être de l'ordre de la participation à des réunions ou à des événements festifs, mais également consister à apporter son soutien dans le cadre d'activités pédagogiques dirigées par les enseignant-es (aide, tutorat..). Les actions qui entrent dans cette catégorie sont reprises, dans la suite de ce document, sous l'appellation « **Implication des parents à l'école** ».

Le cinquième domaine d'intervention (**decision-making**) suppose la participation active des parents dans les organes de représentation et de gestion de l'école ou à des niveaux supérieurs. Les actions qui entrent dans cette catégorie sont reprises, dans la suite de ce document, sous l'appellation « **Représentation et cogestion des parents** ».

Le sixième domaine d'intervention (**collaborating with the community**) relève de la connaissance et de l'utilisation des ressources et services offerts au niveau de la communauté environnante (services culturels ou sportifs, activités extra-scolaires, associations diverses, personnes-ressources, entreprises, ...). Les actions qui entrent dans cette catégorie sont reprises, dans la suite de ce document, sous l'appellation « **Collaborer avec la communauté** ».

Combinées au sein d'un programme d'intervention multidimensionnel, ces actions devraient permettre : (1) de jeter les bases d'un dialogue et d'une collaboration efficaces entre les familles, l'école et la communauté (2) de favoriser l'engagement parental à domicile et à l'école et (3) de créer ainsi des conditions idéales aux développements affectif et scolaire des enfants.

Quels obstacles est-on susceptible de rencontrer ?



Il serait naïf de croire que l'engagement des parents dans la scolarité de leur enfant ainsi qu'une collaboration efficace entre l'école, les familles et la communauté suffisent à garantir la réussite scolaire de tous les jeunes. Il y a bien entendu d'autres facteurs qui interviennent dans l'explication de la réussite scolaire, mais l'engagement parental et l'existence de pratiques de collaboration entre les différents responsables éducatifs devraient être considérés comme autant de conditions favorables au bon déroulement de la scolarité d'un élève.

Chercher à développer l'engagement des parents dans la scolarité de leur enfant et la collaboration école-famille-communauté n'est pas sans difficultés. Parmi les obstacles souvent rencontrés dans les interventions menées sur le terrain, il faut en citer trois principaux :

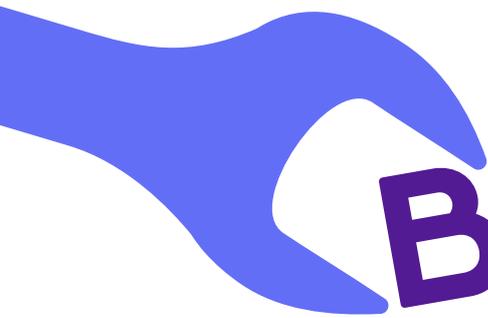
- (1) L'idée d'un partenariat école-famille-communauté est mieux accueillie et davantage soutenue, en termes de participation, par les parents d'élèves n'éprouvant pas de difficultés scolaires, par les parents de milieu socio-économique et culturel favorisé et par les parents les plus proches de la culture scolaire en vigueur.

- (2) Des obstacles culturels et pratiques peuvent se dresser : barrière langagière, rapport à l'écrit et à l'oral, rapport des parents à leur propre expérience scolaire, sentiment de compétence parentale, disponibilité des parents (en temps et en énergie), choix éducatifs spécifiques.
- (3) Une ingérence abusive et contre-productive^[9] des parents dans le fonctionnement de l'école et dans l'action pédagogique des enseignant-es.

EN RÉSUMÉ

Viser un engagement plus important des parents dans la scolarité de leur enfant et la mise en œuvre d'une collaboration école-familles-communauté sont des entreprises de longue haleine, basées sur la confiance mutuelle entre les acteurs. Il n'y a pas de formules magiques ou de recettes toutes faites. Il faut se lancer, expérimenter, tâtonner, ajuster en tenant compte du profil des familles présentes dans l'établissement scolaire et des ressources que la communauté peut mettre à disposition.

^[9] Pour Perrenoud (2001), "l'ingérence est abusive, en regard de la division des tâches, lorsqu'elle prive un professionnel de la confiance et de l'autonomie qu'un contrat de travail est censé garantir, en particulier dans les métiers qualifiés. L'ingérence est contre-productive lorsqu'elle nuit à l'efficacité et à la continuité de la relation et de l'action éducative" (p. 4). Les projets imaginés en relation avec l'équipe éducative devraient veiller à trouver un "juste milieu" entre l'opacité qu'il est nécessaire de dépasser et la transparence de chaque instant qui ne peut être que paralysante et dévalorisante pour le professionnel de l'éducation. Le but ultime de la conception de tels projets repose sur l'idée que la relation école-famille est un jeu à somme non nulle, pour reprendre l'expression de Maulini (1997, p. 12), c'est-à-dire un jeu où l'enseignant-e cesserait de perdre ce que le parent gagne ou inversement, gagnerait ce que le parent perd.



Boîte à outils

Domaines d'actions et questions thématiques



La boîte à outils

À qui est destiné le répertoire d'actions ?

Le répertoire d'actions est destiné à toute personne intéressée par les relations qui se tissent entre l'école et la famille.

Les six domaines d'intervention définis par Epstein (2011) sont utilisés comme structure pour regrouper les pistes d'action. Pour chaque domaine, des questions-guides ont été formulées pour mieux comprendre les thématiques et proposer des actions concrètes.

Les différentes options d'actions possibles présentées ci-après sont basées sur des études antérieures (voir [bibliographie](#)) ou ont été développées spécifiquement par l'équipe de recherche. Ce répertoire offre un aperçu synthétique des questions thématiques et des pistes d'actions possibles pour chacun des six domaines d'Epstein (2011).

Il est suggéré d'orienter sa lecture en fonction des intérêts portés à un ou plusieurs domaine d'intervention. À noter que ce répertoire d'actions n'a pas la prétention de fournir une liste exhaustive mais doit davantage être envisagé comme une source d'inspiration, une porte d'entrée ou un soutien pour mettre en œuvre des actions concrètes en direction des familles.

Pour chaque domaine envisagé, des questions-guides ont été formulées afin de cerner précisément les thématiques abordées et proposer des pistes d'action spécifiques. Chaque question thématique est décrite selon les aspects suivants : niveau scolaire et acteurs concernés, description du contexte et objectifs poursuivis.

Le panorama ci-après reprend les domaines d'intervention et les questions thématiques traitées dans chaque domaine.

Panorama des actions possibles

DOMAINE D'ACTION N° 1 : Favoriser un environnement familial propice

Question thématique 1.1.

Comment soutenir les parents dans la mise en place d'un contexte familial propice au respect et au développement optimal des besoins fondamentaux de l'enfant ?

Piste d'action Des ateliers informatifs sur des thèmes liés aux besoins élémentaires

Piste d'action La semaine « Mangeons équilibré »

Piste d'action Luttons contre la violence !

Question thématique 1.2.

Comment sensibiliser les parents aux conditions à mettre en place à la maison pour soutenir de façon optimale leur enfant dans son travail scolaire ?

Piste d'action Accompagner les parents dans la mise en place d'un contexte de travail à la maison propice à la concentration

Piste d'action Un contrat de travail scolaire

Piste d'action Une revue de presse centrée sur l'éducation parentale

DOMAINE D'ACTION N° 2 : Implication des parents au domicile

Question thématique 2.1.

Comment clarifier les rôles et agir sur le sentiment de compétence des parents ?

Piste d'action Réunions d'information en début d'année scolaire

Piste d'action Expliquer aux parents et aux enfants les attentes dans chaque matière

Piste d'action Ateliers d'éducation parentale

Piste d'action Journée « portes ouvertes » sur les réalisations des enfants

Piste d'action Le sac à dos surprise

Piste d'action L'élaboration d'une charte des droits et devoirs du personnel scolaire

Question thématique 2.2.

Comment améliorer l'encadrement des devoirs à domicile par les parents ?

Piste d'action	Clarifier avec les parents, les attentes en matière de travail à domicile
Piste d'action	Des devoirs à domicile pertinents
Piste d'action	Vers une individualisation des devoirs à domicile
Piste d'action	Un outil de communication spécifique aux devoirs à domicile
Piste d'action	Ateliers de formation d'aide aux devoirs
Piste d'action	Travailler avec les enfants sur des stratégies d'organisation dans le temps et dans l'espace
Piste d'action	L'utilisation de la messagerie vocale
Piste d'action	Recherche documentaire sur internet réunissant parents et enfants
Piste d'action	Le retour en classe, la correction et le feedback

DOMAINE D'ACTION N° 3 : Dispositifs pour mieux communiquer

Question thématique 3.1.

Comment organiser la communication avec les familles ?

Piste d'action	Discussion informelle lors d'un moment d'accueil en début de journée
Piste d'action	Le journal de classe/cahier de communication
Piste d'action	Le panneau de communication sur la porte de la classe ou à l'entrée de l'école
Piste d'action	L'utilisation du téléphone ou de la messagerie vocale
Piste d'action	L'utilisation du courrier électronique
Piste d'action	La création d'un site ou d'un blog sur Internet
Piste d'action	La création d'une page Facebook
Piste d'action	L'organisation de lieux d'échange entre parents et/ou parents et école
Piste d'action	La réalisation d'un journal de presse écrite
Piste d'action	L'album photo
Piste d'action	Un espace de parole pluriculturel au sein de l'école

Question thématique 3.2.

Comment rendre les rencontres école-famille efficaces ?

Piste d'action	La brochure de l'école
Piste d'action	La préparation et l'invitation à une réunion individuelle ou collective
Piste d'action	Discuter préalablement avec l'élève ou les élèves de la rencontre avec les parents
Piste d'action	Faire un plan de la rencontre
Piste d'action	Établir une feuille de route (autoévaluation) par l'élève
Piste d'action	L'élève doit-il être présent lors de la rencontre ?
Piste d'action	Tenir compte des horaires des parents
Piste d'action	Comment accueillir les parents qui ne parlent pas une des langues du pays ?
Piste d'action	L'organisation d'une garderie
Piste d'action	Accueillir les parents dans la salle de classe : pas toujours une bonne idée !
Piste d'action	Les rencontres individuelles
Piste d'action	Les rencontres collectives
Piste d'action	Les rencontres « portfolio »
Piste d'action	Tenir un historique des rencontres avec les familles
Piste d'action	Revenir sur les engagements de l'élève grâce à la feuille de route
Piste d'action	Revoir les familles

Question thématique 3.3.

Comment rassurer les parents d'enfants qui entament leur scolarité au précoce ou au préscolaire ?

Piste d'action	Une inscription placée sous le signe de découverte et libre circulation
Piste d'action	Une première expérience de l'école avant la rentrée officielle
Piste d'action	Inviter les nouveaux parents et élèves à la journée « portes ouvertes »
Piste d'action	L'explicitation du programme d'études et des compétences visées
Piste d'action	Une rentrée officielle un peu aménagée
Piste d'action	Des parents qui s'impliquent dans les activités

DOMAINE D'ACTION N° 4 : Implication des parents à l'école

Question thématique 4

Comment créer les conditions favorables à l'implication parentale à l'école et quels types d'activités peut-on proposer aux parents ?

Piste d'action	Une école davantage ouverte aux parents
Piste d'action	Le parent délégué de classe
Piste d'action	Solliciter les parents à participer à des moments conviviaux en classe
Piste d'action	Organisation d'une balade dans le quartier de l'école
Piste d'action	Implication des parents dans l'organisation des moments festifs de l'école
Piste d'action	Solliciter les parents pour le moment de l'accueil du matin
Piste d'action	Invitation des parents à venir parler en classe de leur métier ou passion
Piste d'action	Solliciter l'aide des parents pour certaines activités d'apprentissage en classe
Piste d'action	Permettre aux parents de s'impliquer dans une aide aux devoirs à l'école ou au sein d'une maison relais
Piste d'action	Et si l'on cuisinait ensemble ?
Piste d'action	Présentation d'activités ou de sorties scolaires
Piste d'action	Les ateliers coopératifs animés par les parents
Piste d'action	La ludothèque

DOMAINE D'ACTION N° 5 : Représentation et cogestion des parents

Question thématique 5

Comment favoriser la représentation des parents au niveau de l'école fondamentale et du lycée, au sein de la commune et au niveau national ?

Piste d'action	Faire la publicité autour des élections des représentant·es de parents
Piste d'action	Création d'un dépliant informatif pour sensibiliser les parents à s'investir en tant que représentant·es
Piste d'action	Réunion d'information avec les représentant·es des parents et les autres parents

Piste d'action	Aide logistique pour les représentant-es des parents
Piste d'action	Présentation des représentant-es par un dépliant et petit-déjeuner pour tous les parents de l'école
Piste d'action	Soirée d'information pour tous les parents de l'école
Piste d'action	Tableau d'affichage dans ou devant l'école réservé aux représentant-es des parents
Piste d'action	Badge afin d'identifier les représentant-es de parents
Piste d'action	Encourager les parents à s'engager dans une association des parents ou le cas échéant de former une association des parents
Piste d'action	FAPEL, Fédération des Associations de Parents d'Élèves du Luxembourg

DOMAINE D'ACTION N° 6 : Collaborer avec la communauté

Question thématique 6.1.

Comment mieux informer les élèves et leurs parents des offres de la communauté ?

Piste d'action	La journée d'information sur les associations de soutien
Piste d'action	L'école des parents
Piste d'action	Les formations pour parents organisées par la FAPEL
Piste d'action	SICONA (Syndicat Intercommunal pour la Conservation de la Nature)
Piste d'action	Découvrons les ressources culturelles de notre commune
Piste d'action	Inviter des clubs sportifs pour la journée sportive

Question thématique 6.2.

Comment favoriser les liens entre l'école, les familles et la communauté à travers d'activités communes ?

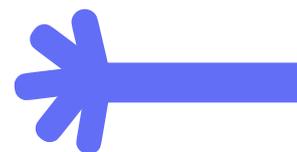
Piste d'action	Le journal de l'école
Piste d'action	Le journal local
Piste d'action	Créer une communauté de parents
Piste d'action	Newsletter par courriel
Piste d'action	Mon école fait peau neuve

Piste d'action	Je nettoie mon quartier
Piste d'action	Je reboise ma commune
Piste d'action	La sécurité sur le chemin de l'école
Piste d'action	Réfléchissons à la sécurité aux abords de l'école
Piste d'action	Je (re)découvre mon quartier
Piste d'action	Raconter des histoires
Piste d'action	Que les meilleur-es gagnent !
Piste d'action	Tombola de la communauté
Piste d'action	Création d'un logo symbole de l'école
Piste d'action	L'école ouverte aux familles hors du temps scolaire



Domaine d'action n° 1

Favoriser un environnement familial propice



Ce premier domaine d'intervention concerne les responsabilités fondamentales des parents relatives au bien-être de l'enfant, à son développement global, sa santé et sa sécurité. En outre, les parents doivent préparer leur enfant pour l'école, fournir le matériel nécessaire, superviser et guider l'enfant. Ils ont aussi le devoir de créer à la maison un environnement stimulant, calme et propice au travail scolaire.

Les relations entre l'école et la famille ont pour but d'aider les parents à mieux suivre la scolarité de leur enfant en les sensibilisant aux conditions d'apprentissage optimales à mettre en place à la maison. Il s'agit également pour l'école et les enseignant·es d'apprendre à bien connaître les familles des élèves.

Dans ce domaine d'action, nous allons nous focaliser sur les caractéristiques du contexte et des pratiques familiales qui favorisent l'apprentissage, et non sur l'encadrement des travaux à domicile, qui sera abordé dans le domaine d'intervention n° 2.

Questions thématiques se rapportant à ce domaine d'action

- ▶ Comment soutenir les parents dans la mise en place d'un contexte familial propice au respect et au développement optimal des besoins fondamentaux de l'enfant ?
- ▶ Comment sensibiliser les parents aux conditions à mettre en place à la maison pour soutenir de façon optimale leur enfant dans son travail scolaire ?

Question thématique 1.1.

Comment soutenir les parents dans la mise en place d'un contexte familial propice au respect et au développement optimal des besoins fondamentaux de l'enfant ?

Objectifs

- Renforcer la complémentarité éducative école-famille
- Faciliter les échanges avec les familles lors des difficultés avec les élèves
- Mieux soutenir les familles en difficulté avec leurs enfants
- Faciliter la mise en place d'actions spécifiques en lien avec le soutien affectif et les besoins fondamentaux de l'élève
- Faciliter le dialogue avec la communauté (psychologues scolaires, services sociaux par exemple)



Piste d'action : Des ateliers informatifs sur des thèmes liés aux besoins élémentaires

L'objectif de la mise en place d'un cycle d'ateliers abordant des thèmes en lien avec les besoins élémentaires est d'informer les parents sur des sujets comme les dangers d'internet, la santé, l'alimentation, l'hygiène, le sommeil, etc.

Le corps enseignant détermine une série de thèmes qui seront abordés soit par les enseignant-es soit par des intervenant-es extérieur-es (psychologue de l'école, spécialiste d'un des sujets...).

Lors de ces réunions, le-la modérateur-riche n'apporte pas de réponses toutes faites mais crée des espaces de co-construction de ces réponses, de partage des difficultés, d'échanges entre pairs. Les groupes de parole ne s'en remettent plus seulement à l'opinion des expert-es, mais se tournent vers les ressources propres des parents. Ils n'offrent pas de formule magique pour prévenir les conflits mais procurent la possibilité d'échapper à l'isolement, de rompre le silence, de s'ouvrir sur les autres et de bénéficier de leur expérience. Les parents découvrent au fil des séances qu'ils partagent les mêmes préoccupations, ce qui les aide à surmonter le sentiment d'isolement et à changer leur regard sur leur enfant. Ce mécanisme de désingularisation peut avoir un impact considérable sur les parents.



Piste d'action : La semaine « Mangeons équilibré »

Les enseignant-es collaborent avec les parents pour initier les élèves à manger de manière équilibrée. Lors d'une soirée, enseignant-es et parents discutent ensemble de ce qu'est une alimentation équilibrée puis préparent un planning hebdomadaire. Ce planning indique les aliments abordés en classe, ainsi que, des suggestions de plats à cuisiner avec les aliments découverts par les élèves. Les parents peuvent proposer des mets à cuisiner à l'école puis à déguster ensemble en contexte scolaire ou à l'inverse, les enseignant-es peuvent faire des propositions de plat à cuisiner à la maison avec les enfants.



Piste d'action : Luttons contre la violence !

Les parents sont préoccupés par la violence qu'elle soit verbale ou physique car elle touche tout le monde. Sensibiliser les enfants en les faisant réfléchir ensemble en classe sur le sujet permet de les faire prendre conscience des dangers de la violence de quelque type que ce soit. Une activité qui peut être utile consiste à créer des « logos antiviolence », éventuellement accompagnés d'un slogan. Les parents peuvent être impliqués dans cette réflexion et création dans le cadre d'ateliers sur la gestion de la violence en classe ou à l'école. Comme support, on peut par exemple choisir le « papier fou » (« Schrinkelpapier ») permettant de transformer le logo et le slogan en porte-clefs, aimant personnalisé, etc.

Question thématique 1.2.

Comment sensibiliser les parents aux conditions à mettre en place à la maison pour soutenir de façon optimale leur enfant dans son travail scolaire ?

Objectifs

- Renforcer la complémentarité éducative école-famille
- Renforcer la présence des parents sur la scène scolaire
- Faciliter les échanges avec les familles lors des difficultés avec les élèves
- Faciliter le dialogue avec les familles pour l'orientation des élèves
- Mieux soutenir les familles en difficulté avec leurs enfants
- Faciliter la mise en place d'actions spécifiques en lien avec la réussite éducative ou le soutien scolaire
- Faciliter le dialogue avec la communauté (psychologues scolaires, services sociaux par exemple)

Piste d'action : Accompagner les parents dans la mise en place d'un contexte de travail à la maison propice à la concentration



Les parents peuvent se sentir démunis face à la gestion, au suivi et à l'accompagnement des devoirs à domicile. Il peut donc être utile de revoir avec eux quelques aspects essentiels à mettre en place à la maison, afin de créer de bonnes conditions. On peut pour cela envisager la réalisation d'un document qui reprend les éléments estimés essentiels à la bonne réalisation des devoirs. Voici quelques aspects importants sur lesquels il est sans doute important d'insister :

► Faire travailler l'enfant dans un endroit propice au travail et à l'étude

L'enfant doit, si possible, disposer d'un endroit à lui, clairement identifié comme un espace de travail. Il doit pouvoir y déposer son matériel scolaire et y travailler dans le calme. Il est important de rappeler que la télévision et la radio doivent être éteintes. Les tablettes et les consoles doivent également se trouver hors de portée de l'enfant. Cela pour que l'enfant comprenne qu'il doit consacrer le temps nécessaire, son énergie et sa concentration à la réalisation de la tâche scolaire.

► Adopter une attitude calme et positive

Même si les difficultés scolaires de l'enfant créent de l'anxiété chez les parents, ils doivent apprendre à maîtriser leurs comportements en toute circonstance. Leur attitude doit être la plus calme et la plus mesurée possible. Il s'agit de ne pas dramatiser à

outrance, de ne pas mettre trop de pressions sur l'enfant, ni lui faire des remarques humiliantes qui ne feraient qu'aggraver la situation. Les félicitations pour la moindre réussite, les encouragements en cas de difficultés et lorsqu'il éprouve des difficultés à surmonter les obstacles constituent les comportements les plus propices à l'amélioration de la situation.

► Favoriser le développement de bonnes stratégies et de bons réflexes chez les enfants

Face aux innombrables activités extra-scolaires (sport, musique, scouts, etc.) et autres loisirs (jeux, consoles, tablettes, etc.) auxquels participent les enfants, il est primordial que les parents mettent en place un emploi du temps avec des plages horaires clairement consacrées au travail scolaire. On peut suggérer aux parents d'établir et de se tenir à ce planning dès la rentrée scolaire de septembre de façon que l'enfant intègre peu à peu ses habitudes de travail dans son rythme personnel. En plus de créer l'emploi du temps de leur enfant, les parents ont la responsabilité de l'aider à le suivre et d'assurer qu'il est respecté. Cette organisation aide au développement de l'autonomie et à la responsabilisation de l'enfant envers ses tâches scolaires.

► Définir clairement un temps pour les devoirs

Au début de sa scolarité, l'enfant n'a pas encore intégré son projet scolaire. C'est donc par une pression extérieure que l'enfant va peu à peu prendre conscience de l'importance de l'école pour son futur personnel et professionnel. Les parents comme les enseignant·es ont leur rôle à jouer dans ce processus.

Plusieurs actions peuvent être entreprises à la maison pour aider l'enfant, telles que :

- Aider l'enfant à préparer son cartable, à préparer ses affaires d'école la veille en fonction de son emploi du temps.
- Sensibiliser l'enfant à l'importance de « faire ses devoirs » ou « apprendre une leçon » et l'accompagner durant ces moments de travail et d'étude.
- Accompagner l'enfant dans la réalisation de ses tâches scolaires : mise en évidence d'une stratégie efficace, explication d'une consigne, récitation d'une leçon..., en s'appuyant sur instructions données par l'enseignant·e.

► Le but ultime : l'autonomie

Au fur et à mesure de son cursus scolaire obligatoire, l'enfant doit peu à peu acquérir de l'autonomie, savoir travailler seul et déterminer de sa propre initiative les méthodes de travail appropriées. Si dans les premiers temps, les parents doivent dresser conjointement avec l'enfant le planning des travaux scolaires à réaliser hebdomadairement, l'objectif recherché est clairement que l'enfant puisse un jour réaliser seul cette tâche.

Il s'agit alors pour les parents de :

- L'aider à réaliser son propre planning hebdomadaire de travail voire de révision en période d'examen.
- L'amener peu à peu à travailler seul, dans un espace clairement dédié à cette tâche (dans sa chambre par exemple) tout en continuant à vérifier, dans un premier temps ce qu'il a fait, puis, peu à peu, ne plus vérifier et le laisser voir par lui-même, en classe, les résultats de son travail autonome afin qu'il affine et ajuste progressivement ses méthodes de travail.
- Susciter des moments d'échange, par exemple après le visionnage d'un film documentaire ou de fiction, de façon à aiguïser son esprit critique et réflexif.
- Parler avec lui de sa journée, de ses progrès, de ses difficultés, de ses intérêts, de ses préoccupations, scolaires ou non, de façon à lui montrer que le fait de le laisser se débrouiller de plus en plus souvent seul ne signifie pas qu'il y a une baisse de l'intérêt envers les choses qu'il réalise.

► Un corps sain dans un esprit sain

En plus de l'importance et la place accordées au travail scolaire, il est primordial que les parents veillent à la bonne santé de l'enfant, facteur également important dans la réussite scolaire. Il convient notamment de prendre en compte :

- Le **repos de l'enfant** : heure de coucher, temps de sommeil, durée du travail scolaire, etc. doivent être surveillés de près par les parents, même au début du secondaire. Les enfants et les adolescents ne sont pas capables de gérer eux-mêmes leur temps de repos, ils ne se rendent pas forcément compte de leur état de fatigue et ils cherchent naturellement à tester leurs propres limites. Cela pourrait les conduire à l'épuisement, avec toutes les conséquences physiques et psychologiques que cela entraîne (fatigue, découragement, démotivation, irritabilité...).
- L'**activité physique** : se dépenser, courir, se vider l'esprit, est indispensable pour tout enfant. Il faut donc prévoir dans son emploi du temps, des moments de liberté et de détente.
- L'**alimentation** : bien se nourrir, sans excès, de façon équilibrée, garantit un bon fonctionnement physique et neurologique à l'enfant.
- L'**hygiène corporelle** : certains enfants, surtout à l'adolescence, peuvent négliger cet aspect. Il est donc important de vérifier que les enfants veillent à avoir une bonne hygiène physique (douche, brossage des dents, soins des cheveux...).
- À partir de l'adolescence, les parents doivent être particulièrement attentifs **aux conduites à risque** (alimentation, alcool, drogues, sexualité, internet...).

► **Ne pas hésiter à faire appel à l'équipe !**

Certaines situations peuvent paraître complètement bloquées voire insolubles aux yeux des parents (lacunes trop importantes, difficultés d'établir une communication, difficultés qui dépassent le scolaire...). Il s'agit de faire comprendre aux parents que des solutions peuvent être trouvées en dehors du contexte familial et qu'il ne s'agit pas d'un aveu d'impuissance. Faire appel à une personne qualifiée, dont c'est le métier, constitue réellement une démarche intéressante et efficace.

Prendre un rendez-vous avec les familles ou écouter les familles désireuses d'entrer en contact avec vous pour échanger sur le sujet permet de trouver des solutions adaptées aux difficultés particulières rencontrées par l'enfant ou le jeune et sa famille. Ces solutions peuvent directement émaner de l'enseignant·e ou de l'équipe éducative mais il est parfois utile de faire appel à des professionnel·les : professeur·e particulier·ère, logopède, psychologue, etc.

Les difficultés peuvent aussi être désamorçées en faisant appel à une personne interne à la famille quand la tension est trop grande entre les parents et l'enfant. Un grand-parent, un frère ou une sœur, un oncle ou une tante, un·une ami·e de la famille peuvent constituer des personnes de confiance, proche de l'enfant, susceptible d'apporter des solutions efficaces et de décoincer ou dédramatiser une situation que l'on pensait insolvable, ou encore d'apaiser les tensions simplement par le rétablissement de la communication.



Piste d'action : Un contrat de travail scolaire

Pour aider à surmonter une difficulté lors d'une étape importante de la scolarité, il peut être utile de formaliser un contrat de réussite entre parents, élève et enseignant·e. Ce contrat préciserait les devoirs et attentes de chaque signataire. L'important est de ne pas culpabiliser les parents au cours de cette démarche. Au contraire, ils doivent être considérés comme de réels partenaires et leur sentiment de compétence parentale doit être préservé pour qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle.

Piste d'action : Une revue de presse centrée sur l'éducation parentale



Les parents sont constamment confrontés à des défis en élevant leurs enfants. La discipline, le développement de l'estime de soi, la motivation à l'école, les devoirs scolaires, etc. ne constituent que quelques-uns de ces défis. Il serait utile de créer une revue de presse qui rassemble une sélection d'articles, de chapitres de livres, de blogs,

etc. sur des questions d'éducation, à laquelle les enseignant-es et les parents pourraient contribuer. Cette revue de littérature pourrait être présentée dans un blog ou un espace physique clairement dédié. Des discussions pourraient être aussi organisées pour discuter d'un thème spécifique abordé dans ces documents. Les parents pourraient même tenter la mise en pratique d'une des idées présentées et partager leurs réussites avec d'autres parents intéressés.



Domaine d'action n° 2

Implication des parents au domicile



Ce deuxième domaine d'intervention est composé d'une série de conseils et d'activités en vue de favoriser et de rendre plus efficace l'implication des parents au domicile.

Les recherches en sciences de l'éducation ont en effet montré que cette implication des parents peut avoir un effet direct sur les résultats scolaires et aussi un effet indirect en modifiant les attitudes des élèves face au travail scolaire. Les élèves ont de meilleurs résultats scolaires dans les familles où les parents encadrent adéquatement (en quantité et en qualité) les travaux à domicile. Ce lien peut cependant s'avérer négligeable (ou négatif) lorsque l'encadrement des parents n'est pas adéquat ou ne correspond pas au niveau développemental de l'enfant.

Il y a plusieurs facteurs qui influencent l'implication des parents à la maison. Tout d'abord les rôles et les attentes de chacun devraient être discutés et clarifiés afin qu'enseignant·es et parents soient réellement convaincus que, dans un cadre délimité, l'implication parentale fait une différence en matière d'apprentissage et de réussite scolaire. Il est également intéressant de travailler sur le sentiment de compétence des parents en les encadrant dès le début et en indiquant précisément ce qui est attendu d'eux tout au long de l'année scolaire.

Ceci suppose qu'on leur explique le programme et les méthodes d'enseignement privilégiées qui sont parfois très différentes de celles qu'ils ont connues comme élèves. Tout l'art consiste pour l'enseignant·e à suggérer des activités à domicile qui permettent, dans un climat positif, un moment d'échange parents-enfant focalisé sur la vie à l'école et sur ce qui est fait en classe. Les moments de travail à la maison ne devraient en tous cas pas être le moyen de développer de nouveaux apprentissages ou de terminer les activités non abouties en classe.

Questions thématiques se rapportant à ce domaine d'action

- ▶ Comment clarifier les rôles et agir sur le sentiment de compétence des parents ?
- ▶ Comment améliorer l'encadrement des devoirs à domicile par les parents ?

Question thématique 2.1.

Comment clarifier les rôles et agir sur le sentiment de compétence des parents ?

Objectifs

- Clarifier les rôles et les attentes de chacun des partenaires éducatifs
- Renforcer les parents dans leur rôle éducatif
- Rassurer les parents sur leurs compétences à accompagner leur enfant dans leur cursus scolaire

Piste d'action : Réunions d'information en début d'année scolaire

Dès le début de l'année scolaire, il est recommandé d'organiser une réunion afin de rassembler tous les parents pour les informer du fonctionnement général de l'école, des objectifs poursuivis et des méthodes utilisées dans chaque cycle. C'est également l'occasion pour les rassurer en répondant à leurs questions. L'enseignant·e peut évidemment diriger cette réunion seul·e, mais il serait plus enrichissant et symbolique que l'ensemble des membres de l'équipe enseignante, ainsi que d'autres intervenant·es (psychologue, logopède, responsable de l'accueil extra-scolaire, membre de l'association de parents) participent. La finalité de cette réunion serait d'expliquer comment l'ensemble des responsables travailleront ensemble durant l'année pour favoriser la réussite scolaire de chacun·e. Concrètement, on peut organiser la réunion de tous les parents d'un cycle en deux temps : un premier moment collectif durant lequel le·la président·e d'école ou la direction expose, entre autres, les finalités et l'organisation générale de l'école ainsi que la politique de l'école en termes de travail scolaire à la maison et un second moment où les parents se répartissent dans la classe de leur enfant et où l'enseignant·e peut apporter davantage d'informations sur le programme de l'année, les méthodes qui seront utilisées, les moyens de communication mis en place et ce qui est effectivement attendu des parents en termes d'investissement.

Piste d'action : Expliquer aux parents et aux enfants les attentes dans chaque matière

Souvent, les parents ne sont pas bien informés quant aux attentes dans les différentes matières et rares sont les informations ou les conseils donnés par les enseignant·es aux parents pour encadrer le travail scolaire à la maison. Ces informations pourraient être données lors d'une soirée pédagogique à laquelle parents et enfants seraient conviés afin que chacun puisse se rendre compte de ce qui est attendu.



Piste d'action : Ateliers d'éducation parentale

Des spécialistes peuvent venir animer des ateliers d'éducation parentale, organisés au sein de l'école entre 17 heures et 19 heures (idéalement avec une garderie pour les enfants). Ces ateliers ont pour objectif de renforcer le sentiment de compétence des parents non seulement par rapport aux compétences éducatives de base (hygiène, alimentation, gestion du sommeil...) mais aussi par rapport à certaines thématiques propres à la vie scolaire (hyperactivité, estime de soi, dyslexie, difficultés scolaires...) qui peuvent préoccuper les parents. Via des formulaires distribués en début d'année scolaire ou via un tableau de communication ou tout autre moyen d'échange avec les familles, il est possible de recueillir les demandes des parents sur le sujet. L'équipe éducative peut bien entendu également proposer des thématiques.

Piste d'action : Journée « portes ouvertes » sur les réalisations des enfants



Pour mieux comprendre les rôles et les attentes de de tout le monde, il est important que les parents aient une meilleure compréhension de ce qui se passe en classe. Organiser une journée « portes ouvertes », ciblée sur les travaux réalisés par les élèves, permet aux parents de venir se rendre compte par eux-mêmes du travail mené durant l'année scolaire ou pour un projet pédagogique en particulier. Les élèves présentent leur travail et, pour faciliter la participation active des parents lors de cette journée, l'enseignant-e pourrait suggérer des questions susceptibles de guider les interactions avec les élèves de la classe.



Piste d'action : Le sac à dos surprise

L'activité « sac à dos surprise » a pour but de faire vivre le moment des devoirs à domicile autrement aux enfants et aux parents. Il s'agit de remplacer les devoirs classiques par d'autres activités telles qu'un jeu de société, un défi à réaliser ensemble, une discussion sur une revue ou une émission à la télévision ou encore la lecture partagée d'un livre choisi par l'enfant.

Piste d'action : L'élaboration d'une charte des droits et devoirs du personnel scolaire



Les élèves ont besoin de repères. Énoncer clairement quels sont leurs droits et leurs devoirs leur permet de comprendre ce qu'il est possible ou non de faire dans l'environnement « école ». L'objectif est de construire ensemble les règles de vie en classe

pour aider les élèves à adapter une conduite favorisant le respect de tout le monde et ce, dans des conditions optimales à l'apprentissage. Enseignant-es et élèves réfléchissent ensemble sur ces droits et devoirs et établissent une charte de vie de classe.

Pour construire collectivement les règles, on peut par exemple élaborer une charte de vie commune référant à des valeurs éthiques, telles que le respect, la tolérance, la solidarité, le dialogue et la non-violence. On peut imaginer réaliser cette charte en travail de groupe, en proposant une question aux enfants telle que : « Selon vous, quelles règles devrions-nous toutes et tous respecter en classe pour que l'ambiance soit bonne et propice aux apprentissages ? »

Les élèves sont invités à imaginer en petits groupes des exemples de non-respect des règles et des conséquences. Il s'agira ensuite d'entamer une réflexion collective autour des productions des différents groupes de travail et d'en tirer une charte de la vie commune. Au cours de son écriture, l'enseignant-e veillera également à préciser les règles qui lui sont importantes. En plus d'être affichée en classe, cette charte sera distribuée à chaque élève et les parents pourront également lire la charte à la maison et en discuter avec leur enfant.

Il serait également envisageable d'inclure les parents dans la réalisation de cette charte, en partant du principe qu'ils ont eux aussi des droits et des devoirs.

Question thématique 2.2.

Comment améliorer l'encadrement des devoirs à domicile par les parents ?

Objectifs

- Définir les caractéristiques d'un devoir efficace
- Soutenir les parents dans l'aide et l'accompagnement qu'ils peuvent fournir à leur enfant durant les devoirs à domicile
- Reconnaître le rôle de l'enseignant-e dans l'organisation des devoirs à domicile et des leçons
- Identifier les rôles attendus de la part des parents durant les devoirs à domicile



Piste d'action : Clarifier, avec les parents, les attentes en matière de devoirs à domicile

Dès le début de l'année scolaire, il est important d'organiser une rencontre pour expliquer les dispositions légales et spécifiques à la classe relatives aux devoirs à domicile.

En ce qui concerne **le primaire**, jusqu'à aujourd'hui, les lettres circulaires de printemps précisaient les modalités d'organisation des devoirs à la maison. La dernière lettre circulaire relative à l'année scolaire 2022-2023 ne le fait pas. C'est ainsi que dans la lettre circulaire relative à l'année scolaire 2021-2022, on peut lire qu'un

devoir à domicile doit être individualisé dans la mesure du possible, afin de tenir compte des capacités de l'élève et d'assurer que ce dernier puisse réaliser le devoir à domicile sans l'aide d'un adulte. Par ailleurs, les devoirs à domicile doivent être conçus comme un approfondissement des apprentissages en classe, ils doivent avoir un caractère formatif et soutenir le développement de l'autonomie et de la capacité de gestion du temps de l'élève. Les devoirs à domicile découlent nécessairement des apprentissages réalisés en classe et font partie intégrante de la planification de l'enseignant. (pp 39-40).

Selon l'instruction ministérielle du 6 juin 2008 sur l'évaluation des élèves du **secondaire**,

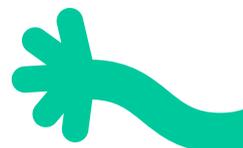
Les élèves doivent réviser chez eux la matière traitée pendant le cours. Afin de les aider à assimiler la matière enseignée en classe, le titulaire impose régulièrement des devoirs à domicile et il en contrôle l'exécution. Le volume de ces devoirs à domicile doit être adapté à l'âge et aux capacités des élèves, le degré de difficulté doit respecter les dispositions fixées dans 'Horaires et programmes'. L'enseignant présente les devoirs à domicile imposés de façon à ce que les élèves puissent les réaliser sans avoir recours à une aide externe. Ils sont corrigés en classe. Dans le cycle inférieur et la division inférieure, le titulaire veille à ce que les élèves notent ces devoirs à domicile dans leur journal de classe. Les devoirs à domicile sont inscrits dans le livre de classe. Chaque titulaire tient compte du volume d'ensemble de tous les devoirs à domicile imposés aux élèves. Le régent veille à une répartition appropriée. (p. 4).

En son article, le règlement grand-ducal du 21 août 2017 relatif à l'évaluation et à la promotion des élèves définit ce que sont les contrôles. On y apprend que l'appréciation de la préparation des devoirs à domicile de l'élève ainsi que la correction du devoir en classe font partie des contrôles (Règlement grand-ducal du 21 août 2017).

Par ailleurs, les parents n'ont pas toujours conscience qu'il vaut mieux que l'enfant remette un travail inachevé ou comprenant des erreurs plutôt qu'un travail totalement correct réalisé par le parent lui-même. Les parents doivent comprendre que les finalités des devoirs sont de prolonger, par l'intermédiaire d'un travail autonome, le développement de compétences initié en classe. Il est donc primordial que l'enseignant·e puisse se fier au contenu du devoir fait à domicile pour poursuivre l'évaluation formative des enfants et

cibler au mieux l'accompagnement et la mise en œuvre de dispositifs de différenciation voire de remédiation. Par ailleurs, il est souvent utile de rappeler aux parents qu'une attitude trop directive en ce qui concerne la surveillance, le contrôle et l'aide aux devoirs à la maison peut mener à des conflits. Il est donc conseillé aux parents de créer un climat de confiance propice au dialogue et à la réalisation en toute sérénité des tâches à effectuer.

Piste d'action : Des devoirs à domicile pertinents



Comme cela a déjà été souligné dans la mise en contexte, le rôle des l'enseignant-e est primordial. Avant de donner un devoir à faire à la maison, les enseignant-es devraient se poser quatre questions :

► Pourquoi ?

Il faut que le travail demandé à l'enfant soit légitime et légitimé. On ne donne pas des devoirs aux enfants parce que l'on a toujours procédé de la sorte. L'important est de bien penser les objectifs du travail, que ce travail ait du sens, qu'il soit articulé autour du travail fait en classe et que l'enfant, seul, puisse réaliser le travail demandé.

► Quoi ?

De quel type de travail va-t-il s'agir ? Qu'allez-vous exactement demander aux enfants de réaliser ? Il faut bien conserver à l'esprit que tous les élèves sont différents et que certains d'entre eux peuvent buter sur des difficultés que vous n'aviez pas du tout anticipées. Déterminer à l'avance le temps nécessaire à l'enfant pour remplir sa tâche n'est pas toujours simple non plus. Le devoir à domicile doit réellement servir et prolonger les apprentissages vus en classe pour avoir du sens. Les devoirs créatifs sont également intéressants à condition que tous les élèves de la classe disposent à la maison des ressources (matérielles, humaines et personnelles) pour les mener à bien.

► Comment ?

Pour rappel, les devoirs qui créent de réelles interactions entre les parents et les enfants sont clairement à privilégier. En dehors de ce genre de travaux basés sur les interactions, les tâches proposées doivent être **réalistes** et **réalisables** par tous les enfants (même ceux qui rencontrent le plus de difficultés scolaires) en toute autonomie.

► Quelle durée ?

La circulaire de printemps de 2021-2022 précise ce que suit en termes de durée :

L'enseignant veille particulièrement à travailler avec ses élèves les compétences de 'l'apprendre à apprendre' telles que définies au plan d'études. La durée et le volume des

devoirs doivent être adaptés au niveau de développement des compétences de chaque élève. Au cycle 2, le volume global du travail à domicile ne doit pas dépasser une heure de travail par semaine, au cycle 3 deux à trois heures par semaine et au cycle 4 quatre heures hebdomadaires. L'enseignant s'informe régulièrement auprès des élèves et de leurs parents du temps réel mis en œuvre pour la réalisation des devoirs. Aucun travail ne peut être imposé aux élèves pour les périodes de vacances, les jours fériés ainsi que pour le week-end ! (pp 39-40).



Piste d'action : Vers une individualisation des devoirs à domicile

De façon à tenir compte des besoins et des intérêts des enfants, on pourrait chercher à individualiser les devoirs à domicile. L'idée serait dès lors de créer une banque de devoirs dans laquelle, pour un apprentissage donné, en fonction de compétences ciblées, il serait possible de sélectionner le devoir qui semble le plus adapté à un enfant en particulier. On pourrait également imaginer laisser à l'enfant le soin de choisir, parmi une liste imposée, le devoir qu'il-elle souhaite réaliser à domicile.

Piste d'action : Un outil de communication spécifique aux devoirs à domicile



Un carnet de communication école-famille portant explicitement sur les devoirs à domicile pourrait aider tout à la fois les parents dans leur accompagnement et le suivi des devoirs à domicile, les enfants dans la réalisation de ces derniers et les enseignant-es à mieux cerner les difficultés rencontrées pour faire les devoirs à la maison et les aménagements à mettre en place pour y remédier, ainsi que les feedbacks et renforcements positifs à fournir à l'enfant en classe.



Piste d'action : Ateliers de formation d'aide aux devoirs et aux leçons

Le but de ces ateliers est double. Il s'agit d'abord de sensibiliser les parents quant à l'importance de leur rôle dans le suivi et l'accompagnement des devoirs à domicile. Il s'agit ensuite de les former pour accompagner de manière efficace leur enfant. L'enseignant-e pourra expliquer comment va fonctionner le carnet de communication. L'enseignant-e pourra également prodiguer des conseils sur les bonnes attitudes à développer avec l'enfant. Ce serait également une bonne occasion pour remettre aux parents une liste de livres, de matériel et de jeux éducatifs (dont le focus est mis sur la lecture, les mathématiques ou les sciences par exemple) ainsi qu'une liste reprenant des adresses de sites internet éducatifs.

Piste d'action : Travailler avec les enfants sur des stratégies d'organisation dans le temps et dans l'espace

Selon Goupil (1997), travailler avec les enfants sur la gestion des ressources est une voie intéressante pour développer leur concentration. La première de ces stratégies consiste en la gestion du temps. Dans un planning, les enfants vont être invités à noter les différentes activités qu'ils sont amenés à faire durant la semaine (sport, fête d'anniversaire, logopède...) ainsi que les plages consacrées aux travaux scolaires. Ce genre de planification nécessite de programmer les devoirs et les leçons de façon hebdomadaire voire à plus long terme. Il est vraiment important que les enfants comprennent correctement les consignes des travaux demandés, le but de la tâche ainsi que la date de la remise du travail.

Piste d'action : L'utilisation de la messagerie vocale

Il est parfois difficile pour les enfants des classes inférieures du primaire de retenir et d'expliquer de façon compréhensible l'objet du devoir en classe. Enregistrer un message téléphonique pourrait aider les parents à clarifier certains aspects des travaux à réaliser à la maison. Cette façon de procéder pourrait également aider les parents et les enfants à planifier l'organisation familial en intégrant les tâches scolaires à effectuer sur la semaine avec les autres impératifs familiaux.

Piste d'action : Recherche documentaire sur internet réunissant parents et enfants

Les parents se préoccupent de comment leurs enfants exploitent l'internet et ne possèdent pas toujours les habiletés en informatique nécessaires à la supervision et l'appui des activités de leurs enfants en ligne. Lors d'une soirée informative (par exemple un atelier) les enseignant·es expliquent aux parents ce qui est attendu d'une recherche internet dans le cadre de leur cours et initient éventuellement les parents à ce genre de recherche. Les parents peuvent ainsi établir des règles d'utilisation de l'ordinateur et de l'internet ensemble avec leur enfant. Pour intégrer cette expérience à la vie de la classe, les enseignant·es pourraient rendre régulières les recherches documentaires sur internet. Les objectifs d'apprentissage seraient formulés et explicités aux parents qui deviendraient ainsi des partenaires actifs dans les apprentissages scolaires ; parents et élèves travaillant de concert sur une recherche documentaire informatisée ciblée en lien avec une demande précise émanant de l'enseignant·e.



Piste d'action : Le retour en classe, la correction et le feedback

Donner un retour le plus rapidement possible aux enfants sur le travail qui a été exécuté en classe permet à l'élève de mieux comprendre et de corriger ses erreurs. Les devoirs à domicile constituent une trace supplémentaire en regard des compétences et connaissances que l'enfant maîtrise ou pour lesquelles il éprouve encore certaines difficultés. Il est donc important que les devoirs soient intimement liés aux apprentissages menés en classe. Les devoirs constituent une opportunité supplémentaire de mettre en œuvre une compétence abordée en classe mais de façon autonome. La correction est donc un moyen supplémentaire de favoriser les interactions entre l'enseignant·e et l'enfant sur une compétence donnée, de cibler les progrès comme les difficultés et d'envisager des remédiations au besoin.



Domaine d'action n° 3

Dispositifs pour mieux communiquer



Ce domaine d'intervention se rapporte à la façon dont l'école et les familles interagissent et communiquent pour échanger des informations.

En fonction des contenus et des buts poursuivis (transmettre de l'information, échanger à propos des programmes scolaires, faire le point sur le développement scolaire de l'élève...), ces relations peuvent prendre différentes formes (communication orale/écrite, diffusion de documents, utilisation du journal de classe, appels téléphoniques, courriers électroniques, organisation de rencontres individuelles ou collectives...).

Le postulat formulé ici est qu'en améliorant les canaux de communication, enseignant·es et parents comprendront beaucoup mieux leurs rôles et leurs attentes respectives et que ces échanges réguliers favoriseront la compréhension et la collaboration entre enseignant·es et parents d'élèves.

Questions thématiques se rapportant à ce domaine d'action

- ▶ Comment organiser la communication avec les familles ?
- ▶ Comment rendre les rencontres école-famille efficaces ?
- ▶ Comment rassurer les parents d'enfants qui entament leur scolarité au précoce ou au préscolaire ?

Question thématique 3.1.

Comment organiser la communication avec les familles ?

Objectifs

- Améliorer la transmission d'informations entre enseignant·es et parents
- Faciliter la communication, selon les disponibilités de chaque personne
- Se tenir au courant de ce qui se passe dans la classe ou dans l'école
- Expliquer les attentes envers les parents
- Instaurer des relations de confiance
- Établir des modes de communication opérationnels



Piste d'action : Discussion informelle lors d'un moment d'accueil en début de journée

Dans certaines écoles, un moment en début de journée est spécifiquement dédié à l'accueil des élèves. Durant cette période de 10 à 20 minutes, les parents sont autorisés à accompagner leur enfant dans la classe pour assurer une transition en douceur entre la vie familiale et la vie scolaire. Cela peut être l'occasion pour les enfants d'expliquer à leurs parents ce qu'ils font en classe ou pour les parents de discuter de manière informelle avec l'enseignant·e.



Piste d'action : Le journal de classe/cahier de communication

Le journal de classe ou cahier de communication est sans aucun doute le moyen de communication le plus classique, à condition que les parents le consultent de manière systématique au retour de l'école et que, de son côté, l'enseignant·e vérifie si les parents y ont laissé un message . Dans ce journal de classe/cahier de communication, les élèves consignent généralement les devoirs à réaliser à domicile, mais l'enseignant·e peut également l'utiliser pour décrire brièvement ce qui s'est passé durant la journée d'école. Dans ce dernier cas, on fera recopier ou écrire aux élèves quelques phrases ou, si les enfants ne savent pas encore écrire, on imprimera le résumé de la journée sur un quart de feuille et on le collera dans le journal de classe/cahier de communication.



Piste d'action : Le panneau de communication sur la porte de la classe ou à l'entrée de l'école

Parmi les moyens qui existent pour communiquer collectivement avec les parents, on peut recourir au panneau de communication affiché sur la porte de la classe ou à l'entrée de l'école. Sur ce panneau, l'enseignant·e peut transmettre/rappeler des informations importantes et formuler des demandes de matériel ou de soutien. Il est également possible d'y installer une boîte aux lettres dans laquelle les parents peuvent insérer un petit mot écrit à l'attention de l'enseignant·e, ceci dans le cas où les contraintes professionnelles des parents ne permettent pas une communication directe puisque les enfants sont déposés très tôt ou cherchés très tard à l'école ou à la maison relais.

Piste d'action : L'utilisation du téléphone ou de la messagerie vocale

À condition que des limites soient clairement posées pour éviter les abus ou les dérangements, l'utilisation du téléphone peut être indiquée dans certains cas (notamment en cas d'urgence). L'enseignant·e constitue en début d'année une liste reprenant l'ensemble des numéros de téléphone des parents et le sien qu'il·elle distribue à tous, avec leur accord, pour offrir un moyen supplémentaire de communication entre enseignant·e et parents mais aussi entre parents. Des applications permettent de renforcer les messages oraux entre parents et enseignant·es : par exemple, dimmi (www.dimmi.lu/p/1/2). L'enseignant·e a la possibilité d'enregistrer un court message pour transmettre oralement une information (ex. : les consignes relatives au devoir à domicile à faire pour le lendemain). Ce procédé est particulièrement intéressant lorsque certains parents ne maîtrisent pas très bien l'écrit.

Piste d'action : L'utilisation du courrier électronique

Pour communiquer avec tous les parents en même temps, avec un groupe de parents ou avec un parent en particulier et s'assurer que le message transmis leur parvient 'en mains propres', l'enseignant·e peut utiliser le courrier électronique. Ce moyen de communication présente l'avantage de ne pas nécessiter une présence synchrone de l'enseignant·e et des parents. Les messages peuvent être préparés à l'avance, lus aux moments qui conviennent le mieux à chacun et l'on peut de nos jours avoir accès à son courrier électronique partout et tout le temps via son téléphone. Outre les lettres d'information classiques, l'enseignant·e peut prendre l'habitude d'envoyer aux parents la liste des devoirs à domicile comme alternative (dans le cas d'un oubli de la part de l'élève) ou en complément au cahier de communication/journal de classe pour sensibiliser de manière continue les parents à leur rôle de supervision des travaux scolaires à la maison. L'échange de courriers électroniques peut aussi permettre de régler rapidement un problème ou une question qui, traditionnellement, aurait demandé à l'enseignant·e et aux parents de se concerter pour fixer une rencontre à l'école. Enfin, le courrier électronique permet d'envisager un suivi individualisé des élèves. On pense notamment à des félicitations ou des encouragements personnalisés, à des conseils spécifiques, voire à des travaux scolaires individualisés.

Piste d'action : La création d'un site ou d'un blog sur Internet

La création d'un site internet (assez compliqué) ou d'un blog (plus simple à réaliser) ou ou une application comme dimmi.lu peut être indiqué si on désire mettre de l'information à disposition des parents de manière publique et permanente (par exemple, pour détailler le

programme scolaire ou expliquer le fonctionnement de la classe). Le site internet et le blog peuvent également être utilisés pour informer les parents sur les événements passés de la classe ou de l'école, sur les activités à venir ou encore présenter certaines réalisations ou certaines photos/vidéos prises lors des activités d'apprentissage ou des sorties scolaires. Il est aussi possible pour les parents de réagir/commenter certaines publications mises en ligne. Le site et surtout le blog présentent l'intérêt d'être des dispositifs interactifs et collaboratifs, ouvrant une fenêtre de plus sur l'espace classe. Pas de contraintes de lieux ni de temps, chacun peut s'y connecter au moment qui lui semble opportun et participer à sa manière en fonction du projet pédagogique et éducatif. Ici encore, il semble indiqué de convenir préalablement d'une charte d'utilisation avec les utilisateurs·rices.



Piste d'action : La création d'une page Facebook

La création d'une page Facebook à accès restreint aux personnes invitées, gérée par un·e enseignant·e ou représentant·e de parent ou par les deux conjointement pourrait accroître la visibilité des activités au sein de l'école mais aussi renforcer l'interaction et les échanges entre les parents. Il faudra évidemment expliciter les règles d'utilisation de cette page et désigner une ou plusieurs personnes pour en assurer la modération.

Piste d'action : L'organisation de lieux d'échange entre parents et/ou entre parents et école



Dans certaines écoles, les parents sont invités à participer à des soirées thématiques ou à des groupes d'échange sur des sujets divers susceptibles de les intéresser (la motivation, la nutrition, les problèmes de discipline, la supervision des devoirs à domicile...) ou de renforcer la communication entre l'équipe éducative et les parents (discussion autour du projet éducatif, présentation détaillée des programmes scolaires...). Ces échanges peuvent être organisés ponctuellement en fonction de besoins exprimés par plusieurs parents ou par l'équipe éducative ou être formalisés dans le cadre de réunions "participatives" régulières entre des représentant·es de l'équipe éducative et les parents intéressés par une implication plus importante à l'école.



Piste d'action : La réalisation d'un journal de presse écrite

La communication entre l'école et les familles peut prendre la forme élaborée d'un journal de presse écrite réalisé par les enfants. Outre les retombées pédagogiques importantes et multiples d'une telle entreprise, c'est aussi l'occasion d'informer les parents

de manière concrète et originale sur ce qui s'est fait à l'école (activité d'apprentissage, spectacles, expositions, ...) et sur les activités à venir. Ce type d'informations permet aux parents peu présents à l'école d'être au courant des événements qui font partie du quotidien de leur enfant. Le fait de ramener le journal de l'école à la maison offre une occasion supplémentaire d'échanges positifs entre parents et enfants autour de la valorisation des activités scolaires et de ce qui a été accompli.

Piste d'action : L'album photo

Pour tisser davantage de liens entre les sphères familiale et scolaire, l'enseignant·e peut demander à chaque enfant de sa classe de réaliser un album photo reflétant des activités importantes à ses yeux dans les deux milieux éducatifs. Sa réalisation est un projet permanent sur l'année scolaire et il est aussi le témoin de la vie de la classe. Ce document a pour but de valoriser les initiatives et le travail à l'école mais permet aussi aux enseignant·es de mieux cerner les milieux de vie des enfants. Afin de ne pas pénaliser les enfants issus de familles plus défavorisées, l'enfant pourrait inclure des images issues de journaux, de revues, voire dessiner certains moments ou lieux de vie en famille.

Piste d'action : Un espace de parole pluriculturel au sein de l'école

Mieux qu'un accueil dans le hall d'entrée ou dans la cour de récréation, un local spécifique pourrait être aménagé afin d'accueillir les parents présents régulièrement et d'encourager les parents moins présents à entrer dans l'école. L'aménagement pourrait se faire dans un lieu relativement restreint mais clairement dédié à cette fonction. Avec l'aide du personnel scolaire ou des parents bénévoles, de la vaisselle ainsi que du thé, du café pourraient être mis à disposition des adultes fréquentant ce lieu. Une réglementation claire d'utilisation de l'endroit (respect de l'endroit, respect des horaires...) devrait être communiquée et affichée.

Une inauguration de ce lieu pourrait être organisée afin de motiver un rassemblement important où des gâteaux et des boissons pourraient apporter un peu de convivialité supplémentaire. Les parents pourraient accéder à cet endroit tous les jours et discuter ensemble, parfois même dans des langues différentes. Les enseignant·es pourraient ainsi établir un rapport plus proche avec les parents. La salle rendrait également possible les rencontres en vue d'expliquer différentes pratiques scolaires. Cette salle permettrait aux enseignant·es de communiquer différemment avec les parents. Cette forme de communication permet en effet de développer une relation, de s'étendre sur la compréhension de différents points, bien mieux que par la simple utilisation de la communication écrite aussi simple soit-elle. Ainsi chaque jour est un pas de plus vers la communication optimale.

Question thématique 3.2.

Comment rendre les rencontres école-famille efficaces ?

Objectifs

- Une information mutuelle
- La recherche d'échanges
- Une meilleure compréhension réciproque pour l'atteinte d'un objectif commun : la réussite scolaire de l'élève

Le règlement grand-ducal du 23 mars 2005 fixant la tâche des instituteur·rices de l'enseignement fondamental, précise en son article 4 que 40 heures de disponibilité doivent être dégagées pour le partenariat avec les parents d'élèves. Le plus souvent ces heures seront dédiées à l'organisation des réunions collectives ou des entretiens individuels avec les parents d'élèves. Les rencontres parents-enseignant·es, qu'elles soient collectives ou individuelles, constituent des moments opportuns pour l'établissement d'un dialogue de qualité entre l'enseignant·e et les familles. Des relations difficiles entre les adultes qui l'entourent peuvent constituer, pour l'enfant ou le jeune, une source de perturbation. C'est pourquoi il est indispensable de veiller à renforcer le sentiment de continuité et de cohérence entre les deux contextes éducatifs principaux de l'élève.

Piste d'action : La brochure de l'école

La création d'une brochure présentant l'école et les enseignant·es qui serait distribuée lors de la première réunion collective de la rentrée scolaire permettrait aux parents de mettre un visage sur un nom d'enseignant·e, de prendre connaissance du fonctionnement de l'école, de connaître les dates des réunions communes, etc.

Piste d'action : La préparation et l'invitation à une réunion individuelle ou collective

Avant d'inviter les parents à participer à une rencontre, il est important de préciser l'objectif de cette dernière. Est-ce pour établir un premier contact ? Est-ce pour mieux connaître les parents ? Est-ce pour informer les parents des services disponibles (repas chauds, transport en commun, maison relais...) ? Est-ce parce que l'enfant a manifesté des difficultés d'apprentissage ou de comportement ? Est-ce pour souligner les progrès accomplis ? L'objet de la réunion va aider à préciser les raisons réelles pour lesquelles les parents sont conviés à cette rencontre. En plus des objectifs assignés à la réunion, il est

utile de préciser également les horaires et la durée de la réunion ainsi que les contenus qui seront abordés. N'oublions pas que pour bien communiquer avec les familles, il faut placer le jeune au cœur des échanges !

Si l'invitation se fait par courrier, le message rédigé doit être clair et facilement compréhensible par les parents. Il s'agit d'éviter le jargon pédagogique qui risque de ne pas être compris. Une invitation par téléphone devrait être faite en utilisant un ton positif. Il vaut mieux reporter le coup de fil si le message risque de paraître biaisé ou être rendu inopérant parce que réalisé sous le coup de la colère ou de l'émotion de l'enseignant-e.

Si les parents ont pu préparer eux-aussi la réunion avant de venir, cela met parents et enseignant-e sur un certain pied d'égalité. Préciser, par exemple, les questions qui pourraient être débattues permettraient aux parents de ne pas se sentir démunis au moment de la discussion, face à certaines questions plus difficiles, qui demandent davantage de réflexions ou encore un échange d'idées préalable entre parents.



Piste d'action : Discuter préalablement avec l'élève ou les élèves de la rencontre avec les parents

Parce que l'enfant est la première personne concernée par cette rencontre, il s'agit de l'en informer, qu'il soit présent ou non. Il importe donc de lui présenter les objectifs de la rencontre et de répondre à ses questions.

Piste d'action : Faire un plan de la rencontre



Afin de discuter efficacement des points importants à traiter et de conserver un fil rouge lors de la rencontre, la réalisation d'un plan de rencontre peut s'avérer utile. Ce plan peut par exemple inclure les points suivants dans le cas d'une rencontre relative à des difficultés scolaires :

- ▶ Présenter les points positifs de l'enfant.
- ▶ Connaître le point de vue des parents sur le rendement scolaire de leur enfant.
- ▶ Décrire le rendement scolaire de l'enfant au départ de son bilan des compétences.
- ▶ Présenter des exemples concrets de productions de l'enfant (portfolio, devoirs en classe, cahiers de classe...) et examiner avec les parents ce qui est acquis et ce qui est en cours de développement.

- ▶ Discuter avec le parent des habitudes de travail de l'enfant à la maison.
- ▶ Discuter et faire le point ensemble sur ce qui semble réellement poser un problème.
- ▶ Chercher ensemble des solutions pour dépasser les difficultés rencontrées.
- ▶ S'entendre sur quelques objectifs de travail précis et sur les deadlines.
- ▶ Clôturer la réunion par une synthèse de ce qui a été dit : forces, difficultés, progrès, points à améliorer, pistes de solutions mises en évidence et objectifs ciblés pour dépasser les difficultés.



Piste d'action : Établir une feuille de route (autoévaluation) par l'élève

Grange (2014) suggère d'établir ce qu'il appelle une feuille de route aux élèves de façon à recueillir un maximum d'informations durant les périodes qui précèdent les entrevues avec les parents. Il s'agit de demander aux élèves de faire le point, en fin de trimestre, sur leur cursus, les progrès et les difficultés à travers des autoévaluations, et de se fixer des objectifs atteignables pour le trimestre à venir. Ces différents points apparaissent sur leur feuille de route. Ces traces, discutées au préalable en classe avec les élèves, sont complémentaires au bulletin, au portfolio, aux devoirs en classe et peuvent constituer une ressource authentique intéressante lors de la discussion avec les parents.

Piste d'action : L'élève doit-il être présent lors de la rencontre ?



La question doit être posée mais il n'y a pas de réponse unique et générale à cette interrogation. Goupil (1997) avance qu'il peut être bénéfique pour le jeune de participer aux réunions qui réunissent son enseignant·e et ses parents. Plusieurs raisons sont avancées (Goupil, 1997, p. 53) :

- ▶ L'élève sait exactement comment s'est passée la rencontre et ce qui s'est dit au moment de cette dernière. Il n'aura pas droit à une version résumée ou modifiée (volontairement ou non d'ailleurs) fait par ses parents au moment du retour à la maison. Il entend exactement et directement l'évaluation de la bouche de l'enseignant·e et de ses parents.
- ▶ L'élève peut prendre part aux échanges, parler de son ressenti, de ses difficultés, et faire une autoévaluation de ses performances. Cette participation active du jeune peut réduire son anxiété face aux informations transmises à ses parents.

- ▶ Cela augmente la pertinence des prises des décisions et la cohérence du suivi puisque toutes les personnes concernées sont présentes et s'engagent dans la recherche de solution avec les autres. Par ailleurs, les prises de décisions peuvent être modelées sur la base des préférences et des intérêts des élèves.
- ▶ L'élève apprend à mobiliser et à pratiquer des habiletés liées à la prise de décision ainsi qu'à prendre des responsabilités dans une situation où sa place est centrale.
- ▶ L'élève prend pleinement conscience que ses principaux éducateur·rices travaillent en concertation pour apporter leur soutien et faciliter son cursus scolaire.
- ▶ L'élève apprend à mieux décoder et à mieux connaître les perceptions des parents et des enseignant·es concernant ses difficultés.

Pour Auduc (2012), dans le but de légitimer chacun des adultes dans leurs fonctions et dans leurs rôles respectifs, il peut être intéressant que le jeune ne soit pas convié à la première partie de la rencontre. L'élève peut participer à la seconde partie des échanges afin de donner son point de vue, d'écouter les points sur lesquels se sont mis d'accord ses éducateur·rices et de participer à l'élaboration commune de pistes d'action.

Quand les problèmes rencontrés sont majeurs comme des problèmes comportementaux ou d'absentéisme dont les parents n'ont pas conscience, il peut s'avérer plus efficace, en tout cas dans un premier temps, que l'élève ne participe pas à la rencontre. Des personnes tierces, expertes dans la thématique abordée lors de la rencontre, pourraient également être invitées pour apporter leurs compétences dans la recherche commune de solutions.



Piste d'action : Tenir compte des horaires des parents

La flexibilité du monde du travail va souvent de pair avec des horaires de plus en plus variables. Il n'est donc pas rare pour certains parents de partir très tôt le matin et de revenir très tard dans la soirée. Lorsqu'il s'agit de fixer des horaires pour une rencontre, les choses ne vont pas nécessairement de soi. Pour les enseignant·es, il s'agit de bien s'informer auprès des parents pour connaître leurs disponibilités en termes d'horaire afin d'optimiser la présence de ces derniers lors des rencontres. Par ailleurs, la période fixée pour la rencontre doit être suffisamment longue afin que les parents ne se sentent pas bousculés ou qu'ils n'aient pas l'impression que l'entretien n'est pas important.

Piste d'action : Comment accueillir les parents qui ne parlent pas une des langues du pays ?

Il peut arriver qu'aucun des deux parents ne sachent parler une des langues nationales ou les parlent très mal. Que faire ? Il est important de préparer soigneusement cet entretien afin que la barrière de la langue ne génère pas une situation d'incompréhension. Faire de l'élève un·e traducteur·rice n'est pas toujours une bonne solution, car cette pratique a deux inconvénients majeurs : elle ne place pas les parents de l'élève dans une situation d'adultes rencontrant un·e autre adulte mais les met d'emblée dans une position délicate ; d'autre part, il n'y a aucune garantie que l'élève traduise correctement d'éventuelles critiques qui lui seraient faites. Il est donc indispensable de trouver un·e traducteur·rice qui sera présent·e pendant l'entretien. Cette personne peut être de l'équipe éducative de l'établissement, un·e éducateur·rice de la maison relais, un·e médiateur·rice du MEN ou encore, une connaissance des parents avec qui ils se sentent à l'aise.

Piste d'action : L'organisation d'une garderie

Faciliter la vie des parents qui veulent participer aux réunions, en offrant des solutions pratiques aux problèmes auxquels ils peuvent faire face, peut être un bon levier pour augmenter la fréquence de la participation aux réunions organisées par l'école. Il est possible d'imaginer des services de garderie gérés par un membre du personnel de l'école qui permettraient aux parents de se dégager de la surveillance de jeunes enfants pour pouvoir pleinement assister à la rencontre avec l'enseignant·e.

Piste d'action : Accueillir les parents dans la salle de classe... pas toujours une bonne idée !

Faire asseoir les parents dans la salle de classe de leur enfant peut se révéler problématique pour certains d'entre eux. Cela peut faire resurgir des mauvais souvenirs liés à leur propre parcours scolaire et notamment, lorsqu'ils sont placés sur la chaise et au pupitre de leur propre enfant. Les parents peuvent en effet se sentir infantilisés face aux enseignant·es et le dialogue risque par conséquent de s'engager sur de mauvaises bases. La salle de classe peut cependant constituer un environnement propice lorsqu'il s'agit d'informer les familles sur les apprentissages en cours, sur des réalisations concrètes des enfants, sur un travail de classe... Ces productions prennent alors tout leur sens quand elles sont présentées et discutées dans l'endroit même où elles ont été créées.



Piste d'action : Les rencontres individuelles

Pour les enseignant·es, il s'agit de bien s'informer auprès des parents pour connaître leurs disponibilités en termes d'horaire afin d'optimiser la présence de ces derniers lors des rencontres. Par ailleurs, la période fixée pour la rencontre doit être suffisamment longue afin que les parents ne se sentent pas bousculés ou qu'ils n'aient pas l'impression que l'entretien n'est pas important. Pour être efficace lors de la rencontre, différentes étapes doivent être prises en considération et être utilisées pour structurer les échanges (Goupil, 1997, pp. 48-51).

► Établir le contact

Lors de cette première étape, il s'agit pour l'enseignant·e de mettre les parents à l'aise, de les remercier pour leur présence et de créer un climat chaleureux propice à l'échange d'informations. Il s'agit d'un moment informel et convivial de discussion.

► Obtenir de l'information

Lors de cette seconde phase, il s'agit de recueillir des informations dans le but de mieux comprendre la situation de l'élève. Il semble que les questions ouvertes, qui orientent moins la réponse des parents dans un sens ou dans un autre, peuvent constituer des leviers au dialogue. Même s'il est parfois difficile d'entendre certaines réponses, il est important de les entendre toutes et de ne pas censurer les parents pour ensuite rebondir sur ce qui vient d'être dit dans la suite de la rencontre.

► Donner de l'information

Après avoir recueilli de l'information vient le moment d'en donner. C'est bien la situation de l'enfant qui doit être décrite. Cette description doit reposer sur l'exposition de faits observés et non sur une interprétation personnelle des performances ou des comportements de l'élève. Par exemple, au lieu de dire : « Pit est vraiment très distrait », il est préférable de dire : « Pit a oublié deux fois son cahier d'exercice à la maison cette semaine ». Par ailleurs, il semble primordial de toujours partir des points positifs et des forces de l'élève pour ensuite arriver sur les difficultés que l'élève pourrait rencontrer.

► Planifier des stratégies pour un suivi et conclure la rencontre

Une fois les échanges d'informations réalisés, il est important, si la situation de l'élève le nécessite évidemment, de convenir ensemble des stratégies d'intervention. Pour ce faire, il est vraiment important que chacune des parties accepte le problème discuté. Il faut également bien rechercher l'origine et les causes de ce dernier afin que les actions imaginées atteignent bien leur cible. À la fin de la rencontre, l'enseignant·e récapitule les informations qui ont été échangées ainsi que les décisions qui ont été prises en termes de plan d'action à mettre en œuvre à la maison et à l'école. Si une autre rencontre est nécessaire, il est utile de déterminer à la fin de la rencontre l'horaire de cette prochaine

réunion ou pour le moins, les modalités de la prise de rendez-vous. Par exemple, le moment choisi par l'enseignant-e pour téléphoner aux parents dans le but de fixer l'heure ainsi que le lieu de la réunion. Les parents s'attendent ainsi à recevoir un appel de la part de l'enseignant-e. Cette procédure évite par la suite les pertes de temps.

► **Programmer le suivi**

À la suite de la rencontre, l'enseignant-e peut réaliser un résumé de cette dernière. Des questions susceptibles d'être abordées lors de la prochaine rencontre peuvent être ajoutées à ce résumé. Par ailleurs, si un plan d'action a été développé avec les parents, il est important de l'inclure dans cette synthèse et d'y préciser noir sur blanc les actions qui seront menées par chacune des parties : l'élève, l'enseignant-e et les parents. Ces résumés seront intégrés dans les discussions ultérieures qui seront menées en vue d'apporter une solution définitive au problème rencontré.

► **Que faire lors d'une situation difficile ?**

Il est parfois possible qu'une rencontre ne se passe pas aussi bien qu'on ne l'aurait imaginé. Des parents peuvent se mettre en colère suite à l'annonce d'une nouvelle à laquelle ils ne s'attendaient pas et peuvent se montrer découragés. Ces situations difficiles mobilisent toutes les compétences communicationnelles de l'enseignant-e. C'est surtout face aux comportements agressifs que l'enseignant-e doit montrer de tout son tact, de tout son talent d'écoute. Il est essentiel de garder son calme, de ne pas se laisser emporter par la colère, de ne pas contre-attaquer, hausser le ton ou encore de se justifier. Il est important au contraire de clarifier très rapidement la situation et d'attirer l'attention sur ce qu'il est possible de faire pour aider au mieux l'élève dans ses difficultés.

Il est également possible que malgré les décisions communes qui ont été prises dans le cadre du plan d'action, l'enseignant-e ne voit aucun changement apparaître car les mesures ne semblent pas appliquées dans le contexte familial. Il est alors important de chercher à comprendre d'où viennent les freins à la mise en œuvre des pistes d'action. Il faut revoir les parents pour comprendre quelles sont les difficultés rencontrées. S'il s'avère que la non mise en œuvre des pistes d'action étaient dues à des problèmes d'ordre familial tels que des problèmes de couple, des problèmes financiers ou autres, il est évidemment clair que ces problèmes dépassent le mandat de l'enseignant-e. Dans ce cas, l'enseignant-e peut suggérer le recours à des ressources qui pourraient aider les parents.

Si au cours de la discussion avec les parents, ces derniers cherchent à dévier la conversation sur le cas d'autres élèves, à critiquer les autres enseignant-es, à comparer l'enfant avec ses frères ou ses sœurs, il faut couper court et recentrer le sujet de la discussion sur l'élève dont il est question.

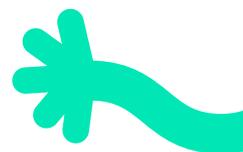
► **Comment annoncer une nouvelle « difficile » aux parents (prolongement de cycle, dyslexie, orientation...) ?**

Il n'est jamais agréable ni facile d'annoncer une nouvelle « difficile » à un parent lorsque cela concerne son enfant. Les parents sont naturellement sensibles aux sujets qui touchent leur enfant et lorsque la nouvelle n'est pas bonne, la discussion qui suit peut fortement souffrir de la situation émotionnelle qui est générée par l'information reçue. Il est donc important de ne pas laisser les parents s'enfermer dans une situation de blocage et de refus qui rend tout échange complètement stérile. Auduc (2012) formule quelques conseils utiles pour tenter de dépasser ce genre de situation :

- L'annonce d'une situation « difficile » aux parents doit reposer sur un travail d'équipe et l'annonce doit idéalement être faite par tous les membres impliqués par cette annonce de façon que les parents puissent obtenir d'emblée au moment de la rencontre toutes les informations qu'ils souhaiteraient. Il faut toutefois rester prudent face à ce genre d'annonce de groupe qui peut placer les parents dans une situation de malaise : les parents pourraient se sentir seuls et démunis face à des expert-es sûrs d'eux-elles et de leur diagnostic.
- Il est important de juger de la temporalité d'une action. Discuter d'abord en groupe restreint avec les parents, leur faire rencontrer d'autres parents ayant dû faire face à la même situation puis, dans un second temps, leur faire rencontrer le groupe de spécialistes peut parfois s'avérer plus efficace.
- Il ne faut pas perdre de vue que l'objectif de la rencontre est moins l'annonce de la nouvelle en tant que telle que l'espoir donné aux parents en précisant les voies possibles pour la réussite de l'enfant. En ce sens, les enseignant-es peuvent être des personnes-ressources et se renseigner d'avance sur les possibilités de soutien pour l'enfant afin de présenter des pistes concrètes aux parents.

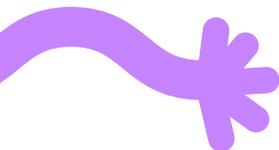
Piste d'action : Les rencontres collectives

Des rencontres collectives peuvent s'avérer efficaces dans la transmission d'informations communes à tous les parents de la classe voire de l'école. Plus efficaces qu'un courrier, ces rencontres permettent de communiquer des informations tout en répondant directement aux questions que les parents pourraient se poser à l'égard de la problématique traitée. En début d'année, ce type de rencontre est particulièrement utile pour faire connaissance le plus rapidement possible avec les parents des élèves de la classe. Ce premier contact doit être positif et laisser une bonne impression. L'intervention



de l'enseignant·e ou de l'équipe enseignante doit par conséquent être bien préparée pour ne pas donner l'impression d'un manque d'organisation ou d'intérêt pour les parents invités.

La préparation d'un PowerPoint ou d'un dossier à distribuer aux parents peut être un bon support au discours oral et constituer une trace de ces échanges à laquelle les parents peuvent encore faire référence une fois de retour chez eux. Ces documents peuvent par exemple inclure : les objectifs du programme de l'année, les activités principales auxquelles les enfants vont participer, les possibilités de collaboration pour les parents, les dates des réunions liées à la remise du bulletin, les projets prévus pour le semestre ou l'année... Par ailleurs, en cas d'absence de certains parents, ce dossier peut leur être envoyé. Un ordre du jour, envoyé avec l'invitation, présente aussi l'avantage d'informer au préalable les parents sur les sujets qui seront discutés et leur permet de penser à d'éventuelles questions en lien avec ces thèmes.



Piste d'action : Les rencontres « portfolio »

Depuis l'année scolaire 2009-2010, le MEN recommande aux équipes pédagogiques d'utiliser le portfolio en complément des bilans intermédiaires et des bilans de fin de cycle. Lors des rencontres avec les parents, ce portfolio peut être un outil pratique puisqu'il permet de concrétiser le discours par des travaux menés par l'enfant au cours de ses apprentissages. Il est possible d'imaginer que ces rencontres soient animées par les enfants eux-mêmes qui auraient alors la responsabilité de présenter leur portfolio à leurs parents. Un document est mis à disposition des enseignant·es en ligne.

Portfolio in der Grundschule, <https://men.public.lu/fr/publications/evaluation/enseignement-fondamental/portfolio-grundschule/portfolio-grundschule-de.html>).

Piste d'action : Tenir un historique des rencontres avec les familles



Il est utile de tenir un historique des rencontres avec les familles afin de garder une trace de leur finalité, des informations partagées, des questionnements des familles, de l'évolution des difficultés et des progrès réalisés par l'élève. Les questions suivantes donnent des pistes possibles d'éléments à retrouver dans cet historique :

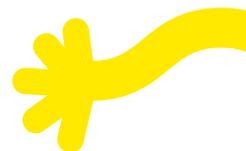
- Qui a sollicité le rendez-vous ?
- Quelles informations ont été données par l'enseignant·e, par la famille ?
- Quelles questions ont été laissées en suspens et doivent faire l'objet d'un nouvel entretien ?

- Quelles décisions ont été prises ? Comment le suivi va-t-il se dérouler ? Qui est responsable de quoi ? Avec quel échéancier ?
- Quelles sont les potentialités du travail en commun avec la famille ou quels sont les problèmes qui pourraient survenir ?
- Quelle personne, quel organisme contacter en vue d'obtenir une aide plus ciblée ?



Piste d'action : Revenir sur les engagements de l'élève grâce à la feuille de route

Au départ de la feuille de route, qui est remise aux élèves après la rencontre parents-enseignant·e, l'enseignant·e peut rappeler à chaque élève les objectifs qu'ils·elles se sont fixés et qui ont été discutés voire validés lors de la rencontre avec les parents. C'est une balise concrète que les jeunes peuvent facilement suivre et accepter puisqu'ils·elles en sont à l'origine.



Piste d'action : Revoir les familles

Revoir les familles des jeunes en difficultés est une réelle nécessité. Il faut en effet s'assurer que le suivi est réellement mené par les familles et faire régulièrement le point avec elles sur leur ressenti par rapport aux progrès relevés. Au besoin, il s'agit lors de ces réunions de suivi, d'adapter ensemble le plan initialement échafaudé, d'imaginer d'autres pistes, etc.

Question thématique 3.3.

Comment rassurer les parents d'enfants qui entament leur scolarité au précoce ou au préscolaire ?

Objectifs

- Instaurer un climat de confiance
- Montrer à l'enfant et aux parents que l'école est un milieu accueillant et bienveillant
- Rendre l'école lisible et compréhensible

Pour faciliter l'entrée de l'enfant au préscolaire, l'accueil doit se faire de façon que l'enfant comme ses parents se familiarisent progressivement avec le nouvel environnement qu'est l'école et soient rassurés sur cette nouvelle vie d'élève. Il s'agit d'établir un processus récurrent, clair et visible pour faciliter l'entrée graduelle des élèves qui entrent au préscolaire : présence ponctuelle des parents dans la salle de classe, horaire adapté afin que l'enfant intègre les nouvelles consignes de son groupe et entame de nouvelles relations avec ses pairs et l'enseignant·e dans une ambiance sécurisante.



Piste d'action : Une inscription placée sous le signe de découverte et de la libre circulation

Lors de l'inscription, les enseignant·es peuvent inviter les parents à se rendre dans l'ensemble des espaces dédiés aux classes des préscolaires (salles, préau, salle de repos, cuisine, toilettes...). Cette première rencontre et libre circulation des parents est une façon de leur montrer qu'ils sont les bienvenus dans l'établissement. À cette occasion, les enseignant·es peuvent apposer au mur des textes d'accueil dans différentes langues.

Piste d'action : Une première expérience de l'école avant la rentrée officielle



En juin/juillet, les enfants peuvent être accueilli·es une ou deux demi-journées avec leurs parents dans leur future classe. Cela permet à l'enfant et aux parents d'avoir une représentation authentique d'une journée d'école et de commencer à prendre quelques repères.



Piste d'action : Inviter les nouveaux parents et élèves à la journée « portes ouvertes »

Une journée « portes ouvertes » peut être organisée à la fin de l'année scolaire. Durant cette journée, un des objectifs peut être de convier les nouveaux parents à assister, avec leur enfant, à différentes activités dans les classes et à découvrir le fonctionnement de l'école.

Piste d'action : L'explicitation du programme d'études et des compétences visées



À la rentrée de septembre, les enseignant-es peuvent organiser une rencontre pour expliquer le programme d'études et les compétences qui seront globalement développées durant la scolarité au préscolaire et en particulier lors de l'année scolaire qui s'annonce.



Piste d'action : Une rentrée officielle un peu aménagée

Les enseignant-es peuvent proposer une rentrée officielle quelque peu aménagée en faisant précéder celle-ci de deux demi-journées d'adaptation où il est donné l'occasion à l'un des parents de rester avec l'enfant durant les activités de classe.

Piste d'action : Des parents qui s'impliquent dans les activités



Afin de montrer aux parents que leur implication est souhaitée, les enseignant-es peuvent les convier à participer activement à certaines activités d'apprentissage. Il s'agit cependant de définir clairement des plages horaires et de préciser le type de rôle attendu et où ils se sentent le plus à l'aise (lecture d'un conte à un petit groupe, bricolage, participation à une activité de classe, accompagnement d'une sortie scolaire...).



Domaine d'action n° 4

Implication des parents à l'école



En plus de la communication entre les parents et l'école (cf. domaine d'action n° 3), l'implication parentale à l'école peut prendre différentes formes. Les parents peuvent participer à la vie de l'école en étant présents lors des fêtes ou des événements organisés à l'école. Ils peuvent proposer d'aider à la préparation, à l'animation et au rangement lors de ces événements. De même, ils peuvent choisir d'intégrer ou de mettre en place une association des parents de l'école (cf. domaine d'intervention n° 5) afin de renforcer le partenariat entre l'école et les familles.

Si les enseignant·es en font la demande, les parents peuvent également proposer leur aide ponctuelle ou régulière lors d'activités pédagogiques extérieures (sorties culturelles, excursions, activités sportives...) ou au sein de l'école (animer la bibliothèque, lire une histoire à un groupe d'élèves, aider lors d'activités en classe, venir parler de leur métier ou passion, aider lors de l'étude surveillée...).

Quelle que soit la forme d'implication parentale, celle-ci semble favorisée d'une part par les sollicitations directes qui sont adressées par l'école aux parents, et d'autre part par les efforts de l'école pour clarifier les rôles et les attentes de chacun·e.

Question thématique 4

Comment créer les conditions favorables à l'implication parentale à l'école et quels types d'activités peut-on proposer aux parents ?

Objectifs

- Renforcer la présence des parents au sein de l'école
- Mettre en évidence les conditions de mise en œuvre favorables à une telle implication parentale



Piste d'action : Une école davantage ouverte aux parents

Dans beaucoup d'écoles, les parents sont tenus de déposer et de reprendre leur enfant à l'entrée de l'école. L'idée est ici d'adopter une attitude plus souple en permettant aux parents d'entrer dans les bâtiments scolaires à des moments et dans des endroits précis, définis par un cadre réglementaire clair et transparent. En laissant aux parents la possibilité d'investir ponctuellement l'école de leur enfant, on participe non seulement au renforcement des liens entre le milieu familial et le milieu scolaire, mais on permet surtout aux parents de s'intéresser à l'environnement scolaire de leur enfant.



Piste d'action : Le parent délégué de classe

Il serait favorable pour chaque classe d'inciter les parents à élire un·e délégué·e de classe. Les parents délégués de classe pourront faciliter la communication entre les parents et l'enseignant·e. Leur rôle serait d'établir des contacts personnels avec les parents de la classe (liste des noms, téléphone, courriel). Chaque parent délégué de classe peut ensuite parler avec l'enseignant·e des avis, des idées ou des propositions de projets, mais aussi préparer et animer des activités et des réunions de classe avec l'enseignant·e (gestion de la violence, choix d'une activité avec les parents, préparation d'une excursion ou d'un tournoi sportif, demande de la participation des parents pour expliquer leurs métiers, explications sur l'intérêt de certains travaux, de certaines méthodes de travail, etc.).



Piste d'action : Solliciter les parents pour participer à des moments conviviaux en classe

En début d'année (mais aussi de manière ponctuelle), on peut imaginer l'organisation d'un événement en classe lors duquel l'enseignant·e, les parents et les élèves seraient invités à un moment d'échanges convivial. Cet événement pourrait être un goûter ou un drink organisé après la classe. Ce moment partagé permettrait aux parents d'une même classe de faire connaissance, d'évoquer des questions touchant à la vie scolaire, de partager des expériences mais cela favoriserait surtout l'émergence d'un sentiment d'appartenance au groupe-classe.



Piste d'action : Organisation d'une balade dans le quartier de l'école

L'idée est ici de proposer aux enseignant·es, aux parents et aux enfants d'une même classe une balade dans le quartier de l'école. Ce circuit pourrait être agrémenté de quelques arrêts conviviaux (questions, jeux, dégustation...) ou plus sérieux (découverte du quartier). La balade pourrait se terminer par un repas, lors duquel parents, enfants et enseignant·es pourraient échanger.



Piste d'action : Implication des parents dans l'organisation des moments festifs de l'école

Dans certaines écoles, les activités extra-scolaires et les fêtes (balade dans le quartier, spectacle de Noël, petit-déjeuner à l'école, soirée jeu, foire aux jouets, brocante, fête scolaire, repas interculturel, barbecue, carnaval...) sont organisés conjointement par des enseignant·es et des parents qui se rassemblent en un comité d'organisation. Ceux-ci se réunissent à quelques reprises pour préparer l'évènement et, le jour même, d'autres parents sont appelés en renfort pour donner un coup de main en fonction des besoins.



Piste d'action : Solliciter les parents pour le moment de l'accueil du matin

La transition entre la sphère familiale et la sphère scolaire peut s'avérer difficile, surtout chez les plus petit·es. Il peut être intéressant de permettre aux parents d'être présents lors de l'accueil du matin fait par les enseignant·es. Cette présence peut évidemment prendre une forme plus ou moins active (être à côté de son enfant qui dessine, lire une histoire à son enfant ou à plusieurs, animer un rapide jeu de table ou un petit atelier...). L'implication des parents lors du moment d'accueil du matin pourrait libérer l'enseignant·e afin d'interagir avec d'autres parents ayant des questions spécifiques.



Piste d'action : Invitation des parents à venir parler en classe de leur métier ou de leur passion

De manière ponctuelle ou régulière, il peut être intéressant d'inviter un parent à venir parler en classe de son métier ou de sa passion. En plus des contenus riches qui peuvent être apportés par ces personnes-ressources, c'est surtout l'occasion de renforcer d'une autre manière le lien école-familles et l'idée que l'école est importante aux yeux des parents puisqu'ils s'y investissent.



Piste d'action : Solliciter l'aide des parents pour certaines activités d'apprentissage en classe

Disposant de temps et/ou de compétences particulières, certains parents seraient ravis de pouvoir apporter une aide à l'enseignant-e, à sa demande, pour encadrer certaines activités de la classe. Il peut s'agir d'activités en dehors de l'école (par exemple, encadrer une sortie ou une excursion) ou d'activités d'apprentissage (par exemple, pour animer un atelier avec un groupe d'élèves). Pour organiser cela, il suffirait de demander en début d'année aux parents leurs disponibilités et le type d'activités dans lesquelles ils se sentiraient suffisamment à l'aise pour s'y investir.



Piste d'action : Permettre aux parents de s'impliquer dans une aide aux devoirs à l'école ou au sein d'une maison relais

Pour diverses raisons, certains enfants n'ont pas l'occasion de bénéficier d'un soutien parental pour encadrer la réalisation des devoirs à domicile. La création d'une école de devoirs, au sein-même de l'école ou au sein d'une autre structure d'accueil (par exemple une maison relais), a pour objectif de lutter contre le renforcement possible des écarts scolaires qui existent entre les élèves bénéficiant d'un soutien parental à la maison et les autres. L'animation de ces écoles de devoirs devrait évidemment être menée par des personnes compétentes, mais pourrait recevoir l'appui ponctuel de parents bénévoles pour offrir un meilleur encadrement aux enfants (on pense par exemple, à l'encadrement, en petits groupes, des élèves apprenant à lire).



Piste d'action : Et si l'on cuisinait ensemble ?

Ce projet a pour objectif de faire partager et découvrir des mets typiques des différents pays d'origine des élèves de la classe et de leurs parents. Une matinée pourrait être consacrée à la préparation des plats, création des menus, explication des origines des plats, en situer géographiquement la provenance, etc. La préparation de ces plats interculturels permettrait aux parents issus d'autres pays de partager leur culture, de dialoguer sur leurs mœurs et ainsi atténuer leur sentiment d'exclusion ou leurs différences. La matinée se terminerait par un repas festif où tous les convives partageraient les mets préparés ensemble.



Piste d'action : Présentation d'activités ou de sorties scolaires

Dans le courant de l'année scolaire, des sorties pédagogiques sont régulièrement organisées. Durant ces sorties scolaires, des photographies et vidéos peuvent être réalisées. Afin de valoriser tout ce travail auprès des parents et afin de ne pas multiplier les expositions, pourquoi ne pas imaginer mettre sur pied une soirée de présentation durant laquelle les enfants pourraient rendre compte à leurs parents de ce qu'ils ont appris durant les différentes sorties pédagogiques. Sur la base du matériel photographique et vidéo, les enfants, aidés de leurs enseignant·es, pourraient réaliser des bricolages, des posters explicatifs ou tout autre élément susceptible de présenter ces visites extra-scolaires à leurs parents. Les enfants pourraient rédiger eux-mêmes les invitations pour cette soirée.



Piste d'action : Les ateliers coopératifs animés par les parents

L'organisation d'ateliers gérés par les parents et portant sur la mise en place de jeux coopératifs dont la durée des parties est très courte (environ 10 à 15 minutes) pourrait amener ces derniers à s'investir davantage dans les apprentissages menés en classe et mieux comprendre les objectifs poursuivis à l'école. Par l'introduction de jeux éducatifs, les parents prennent en effet conscience du caractère formateur des activités réalisées à l'école et sont sensibilisés à l'importance des apprentissages qui y ont lieu. Par ailleurs, le fait d'utiliser des jeux coopératifs implique, de la part des parents présents, une prise en charge de plusieurs élèves simultanément ; les parents ne se retrouvent pas nécessairement en tête-à-tête avec leur propre enfant. Cette activité pourrait encore présenter l'avantage de libérer l'enseignant·e pour interagir avec les parents.



Piste d'action : La ludothèque

Il s'agit d'un dispositif simple, éducatif et pédagogique permettant de constituer au sein de la classe (ou dans l'école) un coin jeu. La ludothèque constituerait un véritable espace d'apprentissage, mis à disposition des élèves qui pourraient s'y rendre en toute autonomie à la fin d'un travail. Pour construire et enrichir cet espace de façon continue, les familles y seraient associées dès le début d'année via des dons ou des prêts mensuels. On pourra également suggérer à des parents volontaires, après leur avoir expliqué l'enjeu pédagogique du dispositif, de jouer alternativement le rôle de relais ludothèque en charge de la communication et de l'élaboration des fiches de prêt. On pourra, le cas échéant, les convier à tour de rôle pour leur confier l'animation des jeux. Ce dispositif trouvera également toute sa place dans le cadre d'activités extra-scolaires, durant la pause de midi ou en fin de journée.



Domaine d'action n° 5

Représentation et cogestion des parents



Le cinquième domaine vise l'implication des parents au sein des instances consultatives et décisionnelles qui existent aux niveaux des écoles, des communes ou du pays. Les relations école-famille poursuivent donc, pour ce domaine, l'objectif d'encourager la présence des parents à l'école, dans les divers organismes de participation parentale existant dans l'établissement, dans la commune ou au niveau national.

Le rôle des parents d'élèves au sein des écoles fondamentales peut se subdiviser en quatre points distincts :

- ▶ Le partenariat
- ▶ La représentation des parents d'élèves dans les écoles
- ▶ La représentation des parents au niveau communal
- ▶ La représentation des parents au niveau national

Le partenariat

Au niveau de l'enseignement fondamental, les textes légaux antérieurs à la loi du 6 février 2009 se montraient peu prolixes en ce qui concerne le rôle officiel que les parents pouvaient tenir au sein de l'institution scolaire ; peu de modalités précises régissaient les échanges école-famille. La loi scolaire de 2009, qui révisait la précédente loi de 1912, est d'application dans toutes les écoles fondamentales du Grand-Duché. Cette loi portant sur l'organisation de l'enseignement fondamental prévoit désormais davantage de dispositions pour institutionnaliser le partenariat école-famille. Elle détermine, en effet, la place des parents en tant que premiers responsables de l'éducation de leur enfant et reconnaît les parents comme partenaires de l'école.

Cette loi crée également des obligations pour les deux partenaires. D'une part, elle stipule que les parents sont tenus de répondre aux convocations de la part des enseignant-es et d'autre part, « elle exige 40 heures de disponibilité pour le partenariat avec les parents des élèves. Les réunions et les entretiens avec les parents d'élèves sont à fixer à des horaires qui tiennent compte des contraintes des parents exerçant une activité professionnelle » (Règlement grand-ducal du 23 mars 2009 fixant la tâche des instituteurs de l'enseignement fondamental, Art. 4). Ce travail peut prendre différentes formes (réunion des parents, entretiens individuels, activités en classe avec la participation des parents...).

La représentation des parents d'élèves dans les écoles

Toujours sur la base de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental par les articles 48 et 49, on apprend qu'une représentation officielle des parents d'élèves est assurée au sein des comités d'école, des commissions scolaires communales et de la commission scolaire nationale.

Durant le mois d'octobre de l'année des élections, le·la président·e d'école invite tous les parents d'élèves qui le souhaitent à déposer leur candidature pour devenir représentant·e au niveau de l'école fréquentée par leur enfant. Le mandat dure deux ans. Les dernières élections ont eu lieu en octobre 2022.

Les missions des représentant·es sont de se réunir avec le comité d'école, sur convocation du·de la président·e du comité ou chaque fois que les représentant·es en font la demande pour :

Discuter, et le cas échéant, amender et compléter la proposition d'organisation de l'école ainsi que le plan de développement scolaire élaborés par le comité d'école; organiser les réunions et manifestations communes des partenaires scolaires; formuler, en y associant les élèves, des propositions sur toutes les questions en relation avec l'organisation de la vie scolaire. Il y a au minimum trois réunions par année scolaire.

La représentation des parents d'élèves au niveau communal

Au niveau communal, c'est via la commission scolaire communale, un organe consultatif du conseil communal, que s'instaure le partenariat avec les parents. En plus des parents, cet organe accueille les autorités scolaires et le personnel des écoles.

Selon l'article 50 (Loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental), la commission scolaire a les missions suivantes :

1. Coordonner les propositions concernant l'organisation des écoles et les plans de réussite scolaire et de faire un avis pour le conseil communal.
2. Faire le suivi de la mise en œuvre de l'organisation scolaire et des plans de réussite scolaire.
3. Promouvoir les mesures d'encadrement périscolaire en favorisant l'information, les échanges et la concertation entre les parents, le personnel intervenant dans les écoles et les services et organismes assurant la prise en charge des élèves en dehors de l'horaire scolaire normal.
4. Émettre un avis sur les rapports établis par l'Agence pour le Développement de la qualité de l'enseignement dans les écoles et de porter à la connaissance du collège des bourgmestre et échevins tout ce qu'elle juge utile ou préjudiciable aux intérêts de l'enseignement fondamental.

5. Émettre un avis sur les propositions concernant le budget des écoles.
6. Participer à l'élaboration de la conception, de la construction ou de la transformation des bâtiments scolaires.

La représentation des parents d'élèves au niveau national

Cette représentation nationale a été créée par la loi du 1^{er} août 2018 portant création d'une représentation nationale [...]. Dans son article 1^{er}, on apprend que :

Il est créé une représentation nationale des parents des élèves de l'enseignement fondamental, secondaire et différencié du Grand-Duché de Luxembourg, désignée ci-après par « représentation nationale des parents ». Au sens de la présente loi, on entend par « parents », les représentants légaux de l'élève.

Dans son deuxième article est écrit :

La représentation nationale des parents a les missions suivantes :

1. Représenter et de défendre les intérêts des parents d'élèves et de leurs enfants inscrits dans les écoles fondamentales publiques ou privées, les lycées publics ou privés, le Centre de logopédie et les centres de l'éducation différenciée ou le centre socio-éducatif de l'État.
2. Soutenir les représentations des parents dans les écoles et lycées dans leurs démarches auprès des directions.
3. Représenter les parents auprès du ministre ayant l'Éducation nationale dans ses attributions, désigné ci-après par « le ministre », et auprès du Gouvernement.
4. Émettre, de sa propre initiative ou sur demande du ministre, un avis sur les projets et propositions de loi et projets pédagogiques.
5. Formuler des propositions concernant la vie scolaire et les enseignements.
6. Se prononcer sur toutes les questions qui touchent aux intérêts des parents et des élèves.

Question thématique 5

Comment favoriser la représentation des parents au niveau de l'école fondamentale et du lycée, au sein de la commune et au niveau national ?

Objectifs

- Appuyer les parents dans leur rôle éducatif
- Soutenir les élèves dans leur développement
- Renforcer la participation des parents en les reconnaissant comme des partenaires éducatifs



Piste d'action : Faire la publicité autour des élections des représentant-es de parents

Faire la publicité autour des élections des représentant-es de parents peut aider ces derniers à y voir plus clair sur ce que l'on attend d'eux, le rôle qu'ils vont devoir jouer et les bénéfices qu'ils vont pouvoir en tirer (<https://elteren.lu>).



Piste d'action : Création d'un dépliant informatif pour sensibiliser les parents à s'investir en tant que représentant-es

Il est essentiel de faire comprendre aux parents l'importance de la participation à la vie de l'école. À cet effet, on peut réaliser un dépliant informatif avec les parents qui sont actuellement les représentant-es des parents. Ce dépliant présenterait le rôle des représentant-es et les activités conjointes avec le comité d'école. Il soulignerait la nécessité (l'effet positif) pour des parents de participer à la vie politique de l'école. Ce dépliant serait distribué lors d'une manifestation (réunion de rentrée, fête de fin d'année...).



Piste d'action : Réunion d'information avec les représentant-es des parents et les autres parents

Les enseignant-es organisent une réunion d'information dans le but de fournir des explications concernant :

- ▶ La loi scolaire
- ▶ L'organisation scolaire au sein de la commune
- ▶ Les règlementations par rapport aux sorties scolaires
- ▶ Les démarches administratives à suivre lors de sorties scolaires ou de l'organisation de manifestations
- ▶ Les règles de sécurité à suivre

Ces informations sont nécessaires afin de pouvoir travailler ensemble et sur une même base d'informations. Ceci évite aussi que les représentant-es des parents avancent des idées non réalistes du point de vue légal.



Piste d'action : Aide logistique pour les représentant-es des parents

Les enseignant-es peuvent proposer de l'aide logistique (copies gratuites, distribution de flyers dans les classes, envoi de courriers, etc.) afin d'informer tous les parents de l'école de qui sont les représentant-es des parents et quel sera leur rôle.



Piste d'action : Présentation des représentant·es par un dépliant et petit déjeuner pour tous les parents de l'école

Création de dépliants pour présenter les représentant·es des parents (avec une photo) et avec l'invitation pour un petit-déjeuner à l'école un samedi matin à partir de 10 heures.

Piste d'action : Soirée d'information pour tous les parents de l'école



Les enseignant·es peuvent organiser, conjointement avec les représentant·es des parents, une soirée pour tous les parents de l'école, afin d'expliquer le rôle des représentant·es aux parents et leur fournir les adresses et les numéros de téléphone des représentant·es des parents. En cas de questions ou de besoins d'informations, les parents peuvent contacter les représentant·es des parents.



Piste d'action : Tableau d'affichage dans ou devant l'école réservé aux représentant·es des parents

Les informations (prénom, nom, téléphone, e-mail, photo) concernant les représentant·es des parents peuvent être placées sur un tableau d'affichage à l'entrée de l'école. Cela facilitera la communication des informations.

Piste d'action : Badge afin d'identifier les représentant·es de parents



Proposer des badges distinctifs à porter lors des manifestations scolaires qui permettraient aux autres parents d'identifier facilement leurs représentant·es.



Piste d'action : Encourager les parents à s'engager dans une association des parents ou le cas échéant de former une association des parents

Une association des parents permet de créer une communauté des parents plus large et visible parce qu'elle atteint un plus grand nombre de personnes. Les parents qui n'ont pas été élus en tant que représentant·es ont la possibilité de s'engager plus facilement.

Piste d'action : FAPEL, Fédération des Associations de Parents d'Élèves du Luxembourg



Une relation avec la FAPEL peut aider à une meilleure compréhension du rôle éducatif des parents et des représentant·es de parents. Comme on peut le lire sur le site de la FAPEL (www.fapel.lu), ses rôles sont :

- ▶ Écoute & conseil pour l'éducation de vos enfants
- ▶ Formations
- ▶ Collaboration avec les partenaires éducatifs
- ▶ Représentation des parents devant les administrations scolaires et les autorités nationales.

La FAPEL s'est engagée pour la reconnaissance légale des parents comme partenaire légitime des écoles et du système éducatif au Luxembourg.



Domaine d'action n° 6

Collaborer avec la communauté



Ce sixième domaine cherche à identifier et à intégrer les ressources ainsi que les services issus de la communauté qui sont disponibles ou négociables en vue de rapprocher et de soutenir les écoles, les parents et les élèves. Ces partenariats ont pour objectif de rendre cohérentes les actions des différents acteur·rices de la communauté afin de créer un encadrement riche pour l'éducation des enfants.

La réussite éducative doit, selon nous, être l'affaire de tous·tes. En ce sens, mobiliser à la fois les intervenant·es de l'institution scolaire, les parents ainsi que les réseaux extra-scolaires prend tout son sens. Nous reprenons à Boulanger et al. (2011, p. 131) leur définition de la collaboration école-famille-communauté : « Nous définissons le partenariat école-famille-communauté comme une action (Mérini, 2001) de nature dynamique (Moll, 1993; Moll, Amanti, Neff et Gonzalez, 1992) et à visée intégratrice (De Gioia, 2009) réalisée par un ensemble d'acteurs à la charnière de plusieurs milieux ou systèmes sociaux (Fleer et Williams-Kennedy, 2001). » Selon les auteurs, dans le cadre d'une telle collaboration, on observe un déploiement collectif et une mobilisation d'un ensemble d'acteur·rices professionnel·les et non professionnel·les dans une démarche commune qui a pour but d'aider l'élève dans son cursus scolaire.

Questions thématiques se rapportant à ce domaine d'action

- ▶ Comment mieux informer les élèves et leurs parents des offres de la communauté ?
- ▶ Comment favoriser les liens entre l'école, les familles et la communauté à travers d'activités communes ?

Question thématique 6.1.

Comment mieux informer les élèves et leurs parents des offres de la communauté ?

Objectifs

« Il faut un village pour élever un enfant ». L'objectif principal est l'éducation de l'enfant, il est donc important de créer une cohérence et une cohésion entre les différents acteur·rices qui constituent ce village, notamment les familles, l'école et la communauté.



Piste d'action : La journée d'information sur les associations de soutien

Bien que nous pensions que les parents sont les principaux responsables de l'éducation, l'école, en tant qu'instance professionnelle éducative, pourrait mettre à disposition ses connaissances et son réseau d'expertise afin d'en faire profiter les parents.

C'est ainsi que l'école pourrait inviter différentes associations de soutien pour venir informer les parents des services qu'ils peuvent offrir (cours d'appui, révision de programmes, aide aux devoirs à domicile...).

- ▶ Success School Pass (Success School Pass est un organisme de soutien scolaire et de formation professionnelle et continue agréé par le ministère de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle du Luxembourg)
- ▶ D'Stäip – Escher Nohëllef
- ▶ Intellego - Nohëllef-Reseau zu Lëtzebuerg
- ▶ Cours at home
- ▶ Réussit School (organisme agréé par le ministère de l'Éducation nationale)
- ▶ Les associations de soutien, comme l'ASTI (Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés)
- ▶ ...

Ces informations pourraient être délivrées lors d'une journée organisée uniquement à cet effet ou lors d'une manifestation scolaire où les parents seraient présents (portes ouvertes de l'école, fêtes musicales, culturelles...). Des associations proposant de l'aide et du soutien installeraient un stand à l'école proposant des explications et du matériel d'information.

Piste d'action : L'école des parents



L'école et/ou les représentant·es de parents peuvent organiser une activité commune avec l'école des parents (*eltereschoul*). Sur le site internet de la [Fondation Kannerschlass](#), on trouve des informations sur l'organisation commune d'un évènement.

La collaboration avec l'école des parents se fait en différentes étapes

1. L'institution contacte l'école des parents et les premières informations sont échangées. Pour garantir un bon déroulement, le mieux est de prévoir un délai de deux mois entre la demande et la date de l'évènement. Parfois une réunion d'échange s'ensuit pour bien cerner les besoins et la demande.
2. L'école des parents contacte l'intervenant·e en question pour s'assurer de sa disponibilité. La date de la manifestation est confirmée à l'institution-organisatrice de même que des détails sur le déroulement concret de l'évènement.
3. Par la suite l'institution-organisatrice est responsable :
 - D'élaborer l'invitation et de faire la publicité régionale de la manifestation. L'école des parents se tient à la disposition de l'institution pour tout soutien informatif de la mise œuvre.
 - De sensibiliser le groupe de parents qu'elle veut mobiliser pour l'activité.
 - De s'occuper le cas échéant des inscriptions.
4. À l'école des parents, l'activité sera inscrite dans le calendrier et elle diffusera les informations par différents canaux publicitaires.
5. L'école des parents reprend contact au moins une semaine avant la manifestation pour régler les derniers détails.
6. Les honoraires de l'intervenant·e sont à charge de l'école des parents. La participation financière de l'institution-organisatrice varie selon les conditions des différentes conventions financières de l'école des parents.
7. Après la manifestation, un dernier échange entre l'école des parents et l'institution clôture la collaboration : il s'agit d'évaluer le déroulement de l'activité.

Comment réussir son activité avec les parents

En plus de ces démarches organisatrices, il est très important d'investir dans la sensibilisation des parents. Nous avons rassemblé une série d'idées qui aident à mieux atteindre les parents et détecté trois conditions nécessaires à une réussite de l'activité :

- ▶ Soigner un contact régulier et respectueux avec les parents
- ▶ Montrer de la créativité et de l'endurance lors de la phase d'invitation
- ▶ Faire participer les parents lors du choix des activités proposées

Quelques conseils pour sensibiliser les parents

Remettre personnellement l'invitation aux parents.

Rappel continu, régulier et personnel de l'invitation par exemple :

- ▶ Mentionner la manifestation lors des entretiens entre deux portes
- ▶ Ne pas hésiter à inviter des parents en particulier (en signalant l'importance de cette activité pour leur enfant)
- ▶ Ajouter une souche d'inscription
- ▶ Afficher la liste d'inscription bien visiblement dans le hall d'entrée
- ▶ Parler de l'évènement aux enfants
- ▶ Intégrer la manifestation dans un projet spécifique de l'institution, impliquant ainsi enfants, parents et professionnels
- ▶ Encourager la présence du personnel éducatif (bon exemple)
- ▶ Annoncer l'activité dans le programme annuel

Source : Fondation Kannerschlass (<https://www.kannerschlass.lu/fr/index.php>)



Piste d'action : Les formations pour parents organisées par la FAPEL, Fédération des Associations de Parents d'Élèves du Luxembourg. (fapel.lu)

Une relation avec la FAPEL peut aider à une meilleure compréhension du rôle éducatif des parents et des représentant·es de parents. D'une part elle a comme mission de favoriser le dialogue et la collaboration entre les différents partenaires de l'école et d'autre part elle offre aussi chaque année un programme de formation pour soutenir les demandes d'aides des parents et de leurs représentant·es dans leurs tâches et informe sur tous les sujets d'actualités par des soirées d'information et des réunions d'échange avec les membres.

Piste d'action : SICONA, Syndicat Intercommunal pour la Conservation de la Nature (sicona.lu)



L'association SICONA organise des sorties dans la nature dans le cadre des sorties scolaires et pendant des après-midi libres. Les enseignant·es peuvent profiter de ces compétences afin de les introduire dans le cursus scolaire. Les parents peuvent aussi inscrire leur enfant pour les activités organisées. Afin de faire connaître cette association, les enseignant·es peuvent distribuer des flyers.



Piste d'action : Découvrons les ressources culturelles de notre commune

Avec les autorités communales ou encore avec les responsables des différents organismes de la commune, l'école pourrait organiser des sorties culturelles pour mieux connaître les activités qui ont lieu dans la commune ou aux alentours, tel que théâtre, musée, cinéma, concerts ou autre. Ces sorties permettraient de sensibiliser les enfants à la culture.

Piste d'action : Inviter des clubs sportifs pour la journée sportive



Dans le cadre d'une journée sportive, des clubs de sport sont invités à contribuer. Cette fête leur permet d'organiser un ou plusieurs ateliers et de faire connaître leur association. Les parents apprennent à connaître des activités qui existent dans la commune et ses alentours.

Question thématique 6.2.

Comment favoriser les liens entre l'école, les familles et la communauté à travers d'activités communes ?

Objectifs

Afin de sensibiliser et de responsabiliser l'élève à son environnement, il faudrait lui permettre d'agir sur ce contexte par des activités concrètes qui ont du sens pour lui et pour son entourage. Le partenariat école-famille-communauté favorise l'entraide et la collaboration et permet aux jeunes de mieux réussir à l'école. Ce partenariat peut prendre diverses formes : des activités éducatives et environnementales, ainsi que des activités sportives et culturelles.



Piste d'action : Le journal de l'école

Les enseignant·es pourraient réaliser un journal semestriel pour y inclure des informations sur la communauté et les activités qu'elle propose. Ce journal pourrait fournir des informations par exemple sur : des activités extra-scolaires, des activités à l'école, des informations sur la maison relais, des annonces diverses sur les clubs sportifs, l'école de musique, les scouts, des idées pour des activités à faire à domicile, etc. Comme l'impression de ce journal a un coût assez élevé, l'école pourrait envisager de demander un soutien financier auprès des commerces de la commune qui pour leur part pourraient introduire une publicité dans le journal.

Piste d'action : Le journal local

L'école pourrait avoir recours au journal local pour informer les parents et la communauté des grands événements organisés. Une personne, comme par exemple le·la représentant·e des parents, serait désignée pour transmettre des informations au journal de la commune.

Piste d'action : Créer une communauté de parents

Il est important de permettre aux parents d'échanger entre eux et de s'entraider en cas de besoin. L'objectif ultime par la mise en place de cette communauté de parents serait de renforcer la solidarité et l'entraide entre parents : échanges au niveau des documents officiels, de devoirs à domicile, en cas de difficulté pouvoir compter sur un autre parent pour reprendre son enfant à la sortie des classes... Afin d'encourager la formation d'une telle communauté de parents, il serait intéressant de créer des moments de rencontre informels entre les parents pour susciter les échanges et établir des liens confidentiels entre les parents.

Une possibilité serait d'organiser en début d'année une balade au cours de laquelle parents et enfants d'une même classe devraient coopérer pour réussir des épreuves proposées par les enseignant·es. Il serait aussi possible d'organiser des petits déjeuners ou des goûters récurrents au cours de l'année pour entretenir la connivence initiée au cours de la balade.

Piste d'action : Newsletter par courriel

Les représentant·es de parents peuvent collectionner les adresses mail de tous les parents qui souhaitent faire partie de la communauté des parents (groupe élargi de parents au sein de l'école) et les tenir informer et des décisions prises par le comité de l'école et des événements à venir. Les parents qui n'ont pas d'adresse électronique seront informés par un tableau d'affichage devant l'école pour lequel les représentant·es et les membres du comité d'école ont une clé d'accès.

Piste d'action : Mon école fait peau neuve

L'école pourrait organiser diverses journées afin de rafraîchir certaines classes ou autres lieux scolaires. Des volontaires (élèves, parents et membres de l'école) travailleraient ensemble afin d'améliorer les lieux de vie des enfants. Ces journées permettraient à tout le monde de partager des moments de solidarité et d'apprendre à mieux se connaître.

Piste d'action : Je nettoie mon quartier

Avec l'aide de la commune, les élèves pourraient être sensibilisés à la propreté de leur quartier. Cette sensibilisation pourrait débuter avec la rencontre d'un·e agent·e de l'environnement expliquant l'écologie et le cycle des déchets (par exemple les dégâts environnementaux occasionnés par le jet d'un emballage plastique dans l'environnement) et pourrait se poursuivre par le nettoyage d'un lieu.

Piste d'action : Je reboise ma commune

Chaque élève et chaque membre du personnel scolaire plante un arbre à son nom pour reboiser la commune en collaboration avec le service de jardinage de la commune ou avec l'Administration de la nature et des forêts. Après une introduction théorique sur le cycle de vie et l'importance de la préservation des forêts, une sortie sera organisée afin d'exécuter le travail de plantation.

Piste d'action : La sécurité sur le chemin de l'école

Les enseignant·es demandent à la police locale (ou aux agent·es municipaux·ales) de venir expliquer les règles à respecter sur le chemin de l'école. Les agent·es vont explorer ensemble avec les enfants les alentours de l'école en les sensibilisant aux endroits dangereux (carrefours, feux, passage pour piéton·nes, etc.).

Piste d'action : Réfléchissons à la sécurité aux abords de l'école

Sur le chemin de l'école, il n'est pas rare de constater des situations dangereuses liées à la circulation (vitesse, comportement de stationnement...). Afin de résoudre ce problème, l'équipe éducative et les parents constituent un groupe de travail, afin de réfléchir sur les améliorations et actions concrètes qui pourraient mener à un renforcement de la sécurité autour de l'école. Les résultats de ce groupe de travail seront présentés aux autorités communales.

Piste d'action : Je (re)découvre mon quartier

Les parents et les élèves documentent leur quartier. Pour chaque quartier, les parents et les élèves peuvent se manifester et travailler ensemble. Au début du projet, il faut définir le nombre maximal de personnes dans une équipe. Ils prennent des photos de leur quartier et racontent de ce qui se fait dans leur quartier (ex. Lichtmessdag, Buergbrennen, Nopeschfest...). En collaboration avec la commune, une exposition des différents quartiers sera organisée dans une salle culturelle accessible au public pendant quelques semaines.

Piste d'action : Raconter des histoires

Les enseignant·es sollicitent les parents, grands-parents et/ou d'autres membres de la communauté comme des membres de clubs séniors pour venir lire une histoire aux enfants. Comme la lecture est un levier pour augmenter les compétences linguistiques, il est important de susciter le plaisir de lire. Les lecteur·rices pourraient venir à l'école une fois par semaine pendant quelques mois pour lire des histoires aux enfants de la maternelle. Par la suite, lecteur·rices, enfants et l'enseignant·es peuvent discuter de l'histoire.

Piste d'action : Que les meilleur·es gagnent !

Avec la collaboration d'une maison de retraite, une classe organise des jeux pendant une après-midi dans la salle de classe. Le but de ce jeu est de répondre à des questions d'intérêts culturels ou scolaires, par exemple des thèmes sur l'histoire, l'environnement, les sciences, etc. Quelques jours avant le jeu, un thème serait proposé. Personnes âgées et élèves devront étudier le thème pour pouvoir répondre aux questions. Ce jeu permettra aux élèves d'acquérir des connaissances de manière ludiques et permettra aux personnes âgées de travailler leurs facultés cognitives. De plus, un rapprochement des générations constitue un moment important de socialisation pour les enfants.

Piste d'action : Tombola de la communauté

Afin de sponsoriser un projet (excursion, acquisition de matériel scolaire pour l'école...), l'école pourrait organiser une tombola pendant une fête de Noël, une fête sportive ou une fête scolaire. Afin d'organiser cette tombola, les enseignant·es demandent aux différents commerces de la commune de leur offrir un prix à gagner. Ce prix pourrait par

exemple être un déjeuner pour deux personnes dans un restaurant de la commune, un livre chez le libraire, un tirage de photo chez le photographe ou encore un produit d'une ferme du village.

Le parrainage permettrait à l'école de recueillir de l'argent afin de réaliser un projet et permet aux sponsors de faire connaître leurs produits aux parents de l'école.

Piste d'action : Création d'un logo symbole de l'école

Une façon de renforcer l'identification du parent à l'école de leur enfant et de favoriser leur appartenance à cette école, pourrait passer par la création d'un logo, symbole de l'école. Tous les élèves de l'école pourraient créer un logo et un vote pourrait élire celui qui représenterait l'école. Lors des différentes manifestations ou rencontres, les différents membres de l'école (enseignant-es, personnel, parents et élèves) pourraient porter le logo de l'école sur un T-shirt ou autre support.

Piste d'action : L'école ouverte aux familles hors du temps scolaire

Si l'éducation concertée favorise incontestablement la réussite scolaire, elle ne suffit pas toujours à mobiliser tous les parents et à les convaincre d'être présents dans les établissements. Une solution consiste à proposer, hors temps scolaire, des activités éducatives, sportives ou culturelles ouvertes aux familles.

Sous diverses appellations, « école des parents » ou « école des familles », des associations proposent, avec l'appui d'enseignant-es volontaires, des actions d'alphabétisation ou de lutte contre l'illettrisme, une familiarisation avec les différents médias, des ateliers de théâtre, des activités sportives, ou encore une information et une réflexion sur les cultures d'origine de certains des parents. L'école primaire et le lycée ne sont plus seulement, dans cette perspective, des lieux d'éducation des jeunes, ou des lieux qui impressionnent, où les parents sont convoqués et peuvent se sentir dévalorisés, mais deviennent des lieux familiers.



Bibliographie

- Baker, D. P., & Stevenson, D. L. (1986). Mothers' strategies for children's school achievement: Managing the transition to high school. *Sociology of Education*, 59(3), 156–166. <https://doi.org/10.2307/2112340>
- Bandura, A. (1986). *Social Foundations of Thought and Action*. Englewood Cliffs, NJ: Prentice Hall.
- Bandura, A. (1997). *Self-efficacy. The exercise of Personal Control*. New York: Freeman.
- Boulanger, D., Larose, F., Larivée, S. J., Couturier, Y., Mérini, C., Blain, F., Cusson, V., Moreau, D. & Grenier, N. (2011). Critique des fondements et usages de l'écosystémisme dans le domaine du partenariat école-famille-communauté : application d'une perspective contextuelle et socioculturelle dans le cadre du programme Famille, école, communauté, réussir ensemble. *Service social*, 57(2), 129–157. <https://doi.org/10.7202/1006300ar>
- Christenson, S. L., Reschly, A. L., & Wylie, C. (Eds.). (2012). *Handbook of research on student engagement*. Springer Science + Business Media. <https://doi.org/10.1007/978-1-4614-2018-7>
- Cooper, H., Lindsay, J., & Nye, B. (2000). Homework in the home: How student, family, and parenting-style differences relate to the homework process. *Contemporary Educational Psychology*, 25, 464–487. doi: 10.1006/ceps.1999.1036
- De Gioia, K. (2009). « Parent and staff expectations for continuity of home practices in the child care setting for families with diverse cultural backgrounds », *Australian Journal of Early Childhood*, 34(3), p. 9–17.
- Deslandes, R. (2003). La participation parentale au suivi scolaire : que disent les parents ? *Revue Éducation Canada*, 43(1), 8–10.
- Deslandes, R. & Bertrand, R. (2004). Motivation des parents à participer au suivi scolaire de leur enfant au primaire. *Revue des sciences de l'éducation*, 30(2), 411–433. Doi : 10.7202/012675ar
- Deslandes, R., Rousseau, N., Rousseau, M., Descôteaux, G. & Hardy, V. (2008). Regard parental sur les devoirs et les leçons en fonction des caractéristiques familiales et du rendement de l'élève. *Canadian Journal of Education*, 31 (4), 836–860.
- Eccles, J. & Harold, R. (1996). Family involvement in children's and adolescent's schooling. In A. Booth, & J. Dunn (Eds.), *Family-school Links: How do they Affect Educational Outcomes* (pp. 3–34). Mahwah, NJ: Erlbaum.

- El Nokali, N. E., Bachman, H. J., & Votruba-Drzal, E. (2010). Parent involvement and children's academic and social development in elementary school. *Child development, 81*(3), 988–1005. <https://doi.org/10.1111/j.1467-8624.2010.01447.x>
- Epstein, J. L. (1995). School, Family, Community Partnerships. Caring for children we share. *Phi Delta Kappa, 76*(9), 701-712.
- Epstein, J.L. (2011). School, family, and community partnership. Preparing educators and improving schools. Boulder CO: WestviewPress.
- FAPEL. Fédération des Associations de Parents d'Élèves du Luxembourg. <https://www.fapel.lu/fr/>
- Fleer, M. & D. Williams-Kennedy (2001). Building Bridges: Literacy development in young indigenous children, Canberra, Australian Early Childhood Association Inc.
- Fondation Kannerschlass. <https://www.kannerschlass.lu/fr/index.php>
- Glueck, C. L., & Reschly, A. L. (2014). Examining congruence within school-family partnerships: Definition, importance, and current measurement approaches. *Psychology in the Schools, 51*(3), 296–315. <https://doi.org/10.1002/pits.21745>
- Gouyon M. (2004), L'aide aux devoirs apportée par les parents, Insee première, 996/ Décembre.
- Henderson, A., & Mapp, K. (2002). A new wave of evidence: The impact of school, family, and community connections on student achievement. Austin, TX : Southwest Educational Development Laboratory.
- Hill, N. E. & Tyson, D.F. (2009). Parental involvement in middle school : a meta-analytic assessment of the strategies that promote achievement. *Developmental Psychology, 45*(3), 740-763.
- Hoover-Dempsey, K. V., Battiato, A. C., Walker, M. T., Reed, R. P., DeJong, J. M. & Jones, K. P. (2001). Parental Involvement in Homework. *Educational Psychologist, 36*(3), 195-209.
- Instruction ministérielle du 6 juin 2008 sur l'évaluation des élèves du secondaire. <https://docplayer.fr/38215592-Instruction-ministerielle-du-6-juin-2008-concernant-les-devoirs-des-eleves-et-les-notes-scolaires.html>
- Jones, T. L., & Prinz, R. J. (2005). Potential roles of parental self-efficacy in parent and child adjustment: A review. *Clinical Psychology Review, 25*(3), 341–363. <https://doi.org/10.1016/j.cpr.2004.12.004>
- Junttila, N., Vauras, M., & Laakkonen, E. (2007). The role of parenting self-efficacy in children's social and academic behavior. *European Journal of Psychology of Education, 22*(1), 41–61. <https://doi.org/10.1007/BF03173688>

- Larivée, S. J. (2012). L'implication des parents dans le cheminement scolaire de leur enfant. Comment la favoriser ? *Éducation et Formation*, e-297, 33-48.
- Loi du 1er août 2018 portant création d'une représentation nationale [...] <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2018/08/01/a855/jo>
- Loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2009/02/06/n3/jo>
- Maulini (1997). Insaisissable clarification. Enjeux et dilemmes des relations familles-école. [En ligne] <https://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/maulini/publ-9702.pdf> (téléchargé le 29 novembre 2022).
- Mérini, C. (2001). « Le partenariat : histoire et essai de définition », dans Actes de la Journée nationale de l'OZP, 5 mai.
- Moll, L. (1993). « Community-mediated educational practices », communication présentée à l'American Educational Research Association Annual Conference, Atlanta (GA), 12-16 avril.
- Moll, L. C., C. Amanti, D. Neff et N. Gonzalez (1992). « Funds of knowledge for teaching: Using a qualitative approach to connect homes and classrooms », *Theory Into Practice*, 31(2), p. 132-141.
- Pattal, E.A., Cooper, H. & Robinson, J.C. (2008). Parent Involvement in Homework: A research synthesis. *Review of educational research*, 78(4), 1039-1101.
- Perrenoud, P. (2001). Exigences excessives des parents et attitudes défensives des enseignants : un cercle vicieux, *Résonances*, 7, 3-6.
- Règlement grand-ducal du 21 août 2017 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 14 juillet 2005 déterminant l'évaluation et la promotion des élèves de l'enseignement secondaire technique et de l'enseignement secondaire. <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2017/08/21/a803/jo>
- Règlement grand-ducal du 23 mars 2009 fixant la tâche des instituteurs de l'enseignement fondamental <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2009/03/23/n1/jo>
- Reynolds, A. J. (1992). Comparing measures of parental involvement and their effects on academic achievement. *Early Childhood Research Quarterly*, 7(3), 441-462. [https://doi.org/10.1016/0885-2006\(92\)90031-S](https://doi.org/10.1016/0885-2006(92)90031-S)
- Sanders, M. R. (2003). Triple P - Positive Parenting Program: A population approach to promoting competent parenting. *AeJAMH (Australian e-Journal for the Advancement of Mental Health)*, 2(3). <https://doi.org/10.5172/jamh.2.3.127>

Shumow, L., & Miller, J. D. (2001). Parents' at-home and at-school academic involvement with young adolescents. *The Journal of Early Adolescence*, 21(1), 68–91. <https://doi.org/10.1177/0272431601021001004>

SICONA. Syndicat Intercommunal pour la Conservation de la Nature. <https://sicona.lu>

Spera, C. (2005). A Review of the Relationship Among Parenting Practices, Parenting Styles, and Adolescent School Achievement. *Educational Psychology Review*, 17(2), 125–146. <https://doi.org/10.1007/s10648-005-3950-1>

Sui-Chu, E. H. & Willms, J. D. (1996). Effects of parent involvement on eighth-grade achievement. *Sociological Quarterly*, 69(2), 126–141.